# Moïse Katumbi : « Appelez-moi Judas si je trahis le peuple congolais »

PAGE 16

N° 7294 du Jeudi 19 avril 2018 Prix : 3000 FC

Le Potentiel

Membre du réseau Médiaf 36ème année

Éditeur
GROUPE DE PRESSE
Groupe M7 Média 7
Siège social
873, av. du Bas-Congo,
Kinshasa – RD Congo

La passion d'informer sans passion

## Fichier électoral, seuil et machine à voter

# Un complot contre la République

### Un chaos prémédité après le 23 décembre 2018

P. 2

## À HAUTE VOIX

### Jouer avec le feu

LE POTENTIEL

Le processus électoral en République démocratique du Congo, on en parle encore. Et si la Commission électorale nationale indépendante (Céni), organe habileté à organiser les élections en RDC s'en tient au

PAGE 2

## Foot-RDC : Omari relâché pour des raisons de santé

PAGE 14

SUIVEZ RADIO 7 SUR 106.1 MH

## Sommaire

**Événement**
Quelle chance donner à la nouvelle action en justice du Conseiller spécial Luzolo Bambi ? PAGE 3

**Politique**
Norbert Ezadri Eguma, coordonnateur régional Haut Uele-Ituri d'«Ensemble pour le changement»: parcours d'un homme d'idéal PAGE 4

**Économie**
ZES : une commission ad hoc statue sur les avantages à accorder aux aménageurs PAGE 6

**Forum**
Solidarité et Handicap : Maman Olive Lembe Kabila déploie une mission médico-chirurgicale à Kindu PAGE 10

**Dernière heure**
Le Parlement n'a plus que cinq jours pour voter la loi sur la répartition des sièges PAGE 16

## La RDC est un patrimoine commun à tous les Congolais

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7294 du jeudi 19 avril 2018

## À haute voix

### Jouer avec le feu

(Suite de la page 1)

**respect du calendrier qu'elle a rendu public, les Congolaises et Congolais se rendront aux urnes le 23 décembre 2018 pour élire celui qui devra diriger le pays.**

**Que des contestations du côté de l'Opposition politique. Le nœud du problème, c'est l'utilisation de la machine à voter, pour les uns, et l'obligation d'auditer le fichier électoral, pour les autres. Le seuil d'éligibilité, lui, n'est pas en reste. À l'allure où vont les choses, si l'on n'y prend garde, on va donc droit au mur.**

**Le fichier électoral ne faisant pas l'unanimité au sein de la classe politique, les choses risquent de se compliquer davantage.**

**Tenez ! La partie Est du pays détient, à elle seule, plus de 40 % de l'électorat du pays. Ce qui, en d'autres termes, attribue la plus importante part d'électeurs à l'Est de la République démocratique du Congo. Toute chose restant égale par ailleurs, il y a des fortes chances que le mieux élu de la partie Est du pays devienne président de la République, compte tenu des statistiques publiées par la Céni. Ce qui risquera de frustrer les électeurs de la partie Ouest de la RDC. Situation qui, si elle n'est pas bien gérée, pourrait créer des frustrations et des tensions très dangereuses pour la sécurité du pays.**

**Qu'à cela ne tienne, ceux qui ont la charge d'organiser et de gérer le processus électoral ont intérêt à prouver à la face du monde qu'ils sont en mesure de conduire à bon port le processus électoral.**

**Les hommes et femmes politiques sont donc prévenus. Ils ont l'obligation de faire preuve de grandeur. Le terrain politique congolais ne doit pas continuer de donner l'impression d'un ring de boxe où l'on se permet coûte que coûte à éliminer l'adversaire, même lorsque les règles du jeu ne sont pas bien observées.**

**Le peuple congolais veut assister à une alternance pacjfique au sommet de l'Etat. Le président Kabila dont le deuxième et dernier mandat a pris fin depuis le 31 décembre 2016 gagnerait s'il acceptait de sortir par la grande porte.**

*Fichier électoral, seuil et machine à voter*

# Un complot contre la République

## *Un chaos prémédité après le 23 décembre 2018*

***La RDC est en danger. Cette fois-ci, le chaos n'est pas le fait d'une agression extérieure, mais plutôt la résultante du système électoral que la MP a concocté avec la Céni pour s'assurer la pérennité du pouvoir. Fichier électoral et machine à voter trafiqués, seuil de représentativité fait sur mesure, le cocktail est le soubassement d'un vaste complot qui pourrait conduire, après le 23 décembre 2018, à l'éclatement programmé de la RDC.***

**Le Potentiel**

Le 6 avril dernier, la Céni (Commission électorale nationale indépendante) a rendu public le nombre des électeurs appelés aux prochains scrutins. Après un premier nettoyage, du reste récusé, du fichier électoral, ce sont 40.287.387 électeurs qui vont, dans les prochains mois, renouveler les animateurs des institutions du pays à tous les niveaux. Le premier round est prévu le 23 décembre 2018 avec la tenue combinée de la présidentielle ainsi que des législatives nationales et provinciales.

S'agissant du fichier électoral, la Céni est encore loin de convaincre malgré toutes ses assurances. Dans l'opposition, des voix se font de plus en plus entendre pour un audit de ce fichier électoral qui, de l'avis des protestataires, serait gonflé par la Céni au bénéfice des certaines parties de la République, particulièrement celles de l'Est du pays. La machine à voter, quant à elle, passe pour une technologie qui participerait d'une tricherie électorale à grande échelle concoctée par la MP afin d'emporter haut la main les prochains scrutins.

Dans le lot de cette vaste entreprise de fraude électorale programmée d'avance figure, selon l'Opposition, cette trouvaille qui a introduit le seuil de représentativité aux législatives nationales. Ce seuil a été ramené, après débat houleux, à 1 %, contre les 3 % proposés contenus dans le projet de loi soumis au parlement par le gouvernement. Le brin d'espoir porté par les requêtes en inconstitutionnalité introduites auprès de la Cour constitutionnelle s'est estompé. A cause de la machine écrasante de la MP dont les tentacules prennent en otage toutes institutions du pays. Du coup, la chance accordée à la RDC d'aborder avec sérénité les prochaines élections est partie en fumée.

Quid ? Le seuil de représentativité est le système sur lequel se joueront les prochaines législatives autant sur le plan national, provincial que local.

### LE TRIANGLE DU CHAOS

Après les premières expériences électorales à demi-teintes de 2006 et 2011 basées essentiellement sur le système proportionnel, la Céni a décidé d'apporter pour les prochains scrutins l'innovation du seuil de représentativité. Malgré toutes les critiques, la Céni – sans soute poussée par la majorité au pouvoir – est restée de marbre. Avec le seuil de représentativité, la RDC est en voie de réaliser un saut dans le vide. Mais, à la Céni, on reste convaincu que c'est le système qui doit prévaloir pour d'un côté, limiter le nombre des candidats aux législatives et de minimiser le plus possible le coût des opérations électorales, de l'autre côté.

Après analyse, la machine à voter, le seuil de représentativité tout comme le fichier électoral de la Céni vont faire le lit d'une balkanisation en interne de la RDC. En ceci que le conflit se situe au niveau technique, politique et géographique.

Le seuil de représentativité et la machine à voter posent le problème de fiabilité des élections à venir.

La répartition des électeurs sur le territoire national dessine une forte concentration des suffrages dans l'Est. C'est ce qui ressort du décryptage des statistiques actualisées des électeurs telles que rendues publiques le 6 avril 2018. Sans doute, la majorité au pouvoir y est pour beaucoup. L'on se trouve en face d'un plan savamment mis en place par la MP pour le contrôle du pouvoir et peser de tout son poids dans la nouvelle architecture institutionnelle de la RDC. Et la Céni lui sert de bras séculier.

Selon le fichier électoral de la Céni, les 11 provinces de l'Est issues du démembrement alignent, tout calcul fait, 18.285.927 électeurs sur les 40.287.387 recensés à l'échelle nationale. Cela représente 46% de l'électoral global. Le reste, soit 54% de l'électorat, est reparti de manière illégale entre les 15 autres provinces, avec une très large concentration pour la seule ville de Kinshasa.

Rapporté en termes de sièges, l'électorat de 11 provinces de l'Est devrait équivaloir à environ 227 sièges sur les 500 que compte l'Assemblée nationale.

Que retenir de ces chiffres ? En représentant 46% de l'électorat global du pays, les provinces de l'Est passent pour le cœur du pouvoir. Elles demeurent donc incontournables dans l'architecture institutionnelle qui devrait se mettre en place au terme de prochaines élections. Autrement dit, rien ne peut se dessiner sans avoir au préalable conquis l'Est de la RDC. Qui pis est, avec ses 46 % de l'électorat, les 11 provinces de l'Est peuvent à elles-seules s'adjuger de la victoire à la présidentielle pour autant que ce scrutin a été ramené à un seul tour depuis 2011.

Le fichier électoral de la RDC a redonné à l'Est tout le poids politique dans la géopolitique. Si bien que, désormais, celui qui a l'Est est assuré d'accéder à la magistrature suprême de la RDC. Ce qui n'est pas anodin au regard de la gloutonnerie politique dont fait montre la majorité au pouvoir. C'et dire qu'en ayant les rênes du pouvoir, la MP, sous couvert de la Céni, a tout verrouillé. La grande astuce a été de s'arranger pour concentrer le plus grand électoral du pays à l'Est, soit 46%.

Qu'en est-il alors de l'Assemblée nationale ? Là-aussi, les provinces de l'Est se taillent la part du lion. Avec ses 46% d'électorat, les provinces de l'Est ont l'assurance d'atteindre le seuil de 1% aux législatives nationales et rafler tous les 227 sièges correspondant à son électorat. Ce qui n'est pas le cas dans les 15 provinces où le problème devrait se poser en termes d'éclatement de l'électorat entre moult leaders qui sont loin de fédérer leurs efforts.

Dans la configuration actuelle du fichier électoral, un regroupement politique qui ne saurait s'imposer à l'Est pourrait à la limite avoir du mal à atteindre le seuil de 1%. Mais, à eux seuls, des partis bien implantés peuvent bien s'en servir, en raflant les 46% de l'électorat répartis sur ces 11 provinces. Ainsi, que ça soit à la présidentielle ou aux législatives nationales, les provinces de l'Est partent favorites. Ce qui n'est pas le fait du hasard. C'est la preuve d'un schéma bien tracé au niveau de la majorité au pouvoir.

A tout prendre, le fichier électoral et le seuil de représentativité ont été confectionnés sur mesure et de manière subtile. Aussi, la machine à voter passe-t-elle aux yeux de la MP comme un passage obligé qu'elle compte imposer à ses adversaires politiques. Dans la configuration actuelle du jeu, les 11 provinces de l'Est ont la clé du pouvoir. Le fichier électoral actuel, combiné au seuil de représentativité font de la partie Est de la RDC le point d'ancrage du pouvoir. Dans la mesure où elles vont offrir le président de la République et la majorité à l'Assemblée nationale.

### LE GRAND DANGER

En 2002 à Sun City le système proportionnel pour les législatives nationales a été adopté par les participants au dialogue intercongolais de l'Afrique du Sud. Ceux-ci avaient pris en compte la diversité régionale, culturelle, ethnique, tribale et linguistique de la nation congolaise.

Il fallait assurer l'équilibre de cette complexité multidimensionnelle dont la rupture serait à l'origine d'une désarticulation des fondements du pays. En introduisant le seuil de représentativité, la MP plante le décor d'un conflit de grande ampleur qui risque de précipiter la RDC dans un chaos généralisé.

Pour un pays aussi vaste, multiethnique et multiculturel qu'est la RDC, le système électoral ne devrait pas être organisé pour donner la primauté à une partie du territoire sur une autre. Procéder ainsi, c'est faire preuve d'un complot profond ourdi contre la République ; un complot qui n'est pas loin de la balkanisation dans la mesure où le système électoral actuel va dans le sens d'opposer l'Ouest à l'Est en consacrant par les urnes la domination de 11 provinces sur toute la République.

A Sun City, la proportionnelle a été admise comme le meilleur système pour équilibrer le pouvoir en RDC en évitant qu'une partie du territoire étouffe une autre. Pour atteindre le seuil de 1% aux législatives et permettre à l'Est de peser de tout son poids aux prochains scrutins, essentiellement la présidentielle et les législatives nationales, on a monté un fichier électoral totalement déséquilibré aux motivations politiques évidentes pour la majorité au pouvoir.

Il n'est pas trop tard pour changer de fusil d'épaule. Car, c'est le pays qui est en danger en tant que République. Les prochaines élections risquent de raviver les clivages Est-Ouest après le 23 décembre 2018, date prévue pour les élections présidentielle ainsi que les législatives nationales et provinciales.

C'est le schéma suicidaire, aux conséquences désastreuses pour le pays, dans lequel s'est inscrite la Céni. Le coup de flamme partira de la flambée de contentieux électoraux que les instances judiciaires chargées de les connaitre ne sauront pas régler. Il s'ensuivra des mécontentements difficiles à gérer. Et, au finish, une fissure se creusera entre l'Est et l'Ouest. Et vive, la balkanisation

La MP et la Céni en répondront sûrement un jour devant l'histoire. Elles ont brisé, par leur choix hasardeux, le système électoral né du consensus de Sun City. C'est par elles que se met en place le complot contre la République. (Lire en encadré, le fichier électoral au 6 avril 2018).

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7294 du jeudi 19 avril 2018

# Quelle chance donner à la nouvelle action en justice du Conseiller spécial Luzolo Bambi ?

***Jusque-là la justice congolaise n'a pas vraiment coopérer avec les services du Bureau du Conseiller spécial du chef de l'État en matière de bonne gouvernance, de lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Plusieurs actions menées par Luzolo Bambi auprès du procureur général de la République contre des gestionnaires véreux des institutions publiques n'ont jamais abouti. Au point que l'opinion qualifie de « distraction » les dénonciations du conseil spécial du chef de l'État. Dès lors, tout le monde reste sceptique avec cette nouvelle action en justice du Conseiller spécial contre des puissants dirigeants sportifs. Quelle chance donner alors à cette énième action en justice du Conseiller spéciale Luzolo Bambi ?***

**Le Potentiel**

Le Conseiller spécial du chef de l'État en matière de bonne gouvernance, de lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme revient en charge. Cette fois-ci, Luzolo Bambi vient de faire une entrée fracassante dans le monde sportif congolais. Il a réussi à faire coffrer, ne serait-ce que durant 24 heures, le tout-puissant président de la Fédération congolaise de football (Fécofa), Constant Omari. Avec lui, les services du Conseiller spécial avaient procédé à l'interpellation et à l'arrestation de quelques hauts responsables du monde sportif congolais dont Okito Oleka Barthélémy, Secrétaire général aux Sports, Binamungu Ru Bimbura Théobald, 2ème Vice-président de la Fécofa, Bondembe Bokanianga Roger, Directeur financier à la Fécofa.

« *Ces personnes ont été interpellées par le Cabinet du Conseiller Spécial Bonne Gouvernance qui a ouvert une enquête depuis 2 semaines. Il leur est reproché des détournements présumés de sommes importantes. Ces personnes ont toutes été transférées le soir du mardi 17 avril 2018 au Parquet Général de Matete* », renseigne-t-on au bureau du Conseiller spécial. Par la même occasion, le Cabinet du Conseiller Spécial signale la fuite de Monsieur Amos Mbayo, président du Comité olympique, et demande à toute personne qui le verrait de bien vouloir prêter main forte à la justice. Voilà pour les faits.

C'est un coup dur pour l'administration sportive en République démocratique du Congo. Jusque-là, le monde sportif est demeuré un cercle fermé où le gouvernement ou les institutions publiques ne pouvaient ni demander des comptes encore moins s'obliger à diligenter des enquêtes. Tout ceci parce que le secteur sportif dépendrait uniquement de la FIFA (Fédération internationale de football et associations).

C'est pourquoi, à la suite de ces arrestations, la Linafoot (League nationale de football) et L'Epfkin (League provinciale de football Kinshasa) ont annoncé simultanément la suspension de leurs championnats respectifs, en solidarité des dirigeants sportifs interpellés par la justice. Une réaction pour le moins bizarre comme si tous ceux qui travaillent dans les institutions sportives sont frappées d'une immunité contre la justice congolaise. Soit !

Est-il que dans l'opinion congolaise, cette énième action en justice de Luzolo Bambi contre des présumés « détourneurs des fonds publics » laisse dubitatif plus d'un Congolais. Tout le monde en RDC est témoin des biens des dénonciations faites par le bureau du Conseiller spécial du chef de l'État en matière de bonne gouvernance, mais qui sont restées lettres mortes. Dans l'imaginaire collectif, les Kuluna en cravate sont tous protégés par des parapluies politiques ou institutionnels.

Pas plus tard qu'en décembre 2017, le conseiller Luzolo Bambi a été à la base d'une vague d'arrestations, opérées par des inspecteurs judiciaires attachés à son service, au Secrétariat général du ministère de l'Urbanisme et Habitat, à l'Agence Congolaise des Grands Travaux (ACGT), ainsi qu'à la Direction Générale des Recettes de Kinshasa (DGRK).

Au Secrétaire Général à l'Urbanisme et Habitat, il lui a été reproché la spoliation d'une dizaine d'immeubles de l'État, dont celui communément appelé « UAC », qui aurait été vendu à plus de quatre millions de dollars américains. Quant au Fonctionnaire dirigeant de l'ACGT auprès de la Société Zenit, il serait impliqué dans le détournement d'une dizaine de millions de dollars américains destinés à

la construction de plusieurs passerelles le long du boulevard Lumumba, dont les travaux se trouvent présentement à l'arrêt.

À la DGRK, on parle de faux en écriture, corruption, et détournement des biens publics, sous couvert des comptes parallèles, à charge du Directeur général Narcisse Lembo, du Directeur général adjoint Dido Ilembwe, du Directeur de brigade Rudy Kalala, de l'Inspecteur fiscal Felly Ngobila et du chef des bureaux Tumba et Luzolo. À ce jour, ces accusés ont été sortis de prison sans procès et se la coule douce dans la ville de Kinshasa, sans que personne ne puisse broncher.

### LA JUSTICE RESTE INSTRUMENTALISÉE

Quoiqu'il en soi, le conseiller spécial du chef de l'État a déposé personnellement sa première dénonciation contre la corruption, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le mardi 23 juin 2015, au Parquet de la République. Cette dénonciation mettait en cause des hautes personnalités du pays dont des gouverneurs de province, ministres, responsables d'entreprises. Jusqu'à ce jour, cette dénonciation n'a jamais été suivie d'effet.

De même, il y a plusieurs autres dénonciations que le Conseiller Luzolo Bambi a déposé au Procureur général de la République sans que celui-ci n'ouvre même une information judiciaire contre des présumés détourneurs des fonds publics. Autant dire que la justice congolaise n'est pas encore au diapason de dire le bon droit de manière impartiale pour l'intérêt supérieur de la nation. Tout indique que c'est le règne de l'impunité qui continue en RDC. La justice est instrumentalisée par des politiques aux fins de régler systématiquement des comptes aux adversaires politiques.

**FICHIER ELECTORAL AU 06 AVRIL 2018**

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | PROVINCES | ENROLES 2006 | ENROLES 2011 | ELECTEURS ATTENDUS 2017 | ENROLES APRES NETTOYAGE | CROISSANCE ENROLES 2017/2011 % | CROISSANCE POPULATION 2016/2010 % | POPULATION 2010** | POPULATION 2016** | TAUX ENROLES/ POPULATION % | DENSITE Km2 |
| 1 | KINSHASA | 2 963 912 | 3 287 745 | 4 413 038 | 4 457 019 | 36 | 38 | 8 683 000 | 11 956 975 | 37 | 1 200 |
| 2 | KONGO CENTRAL | 1 232 416 | 1 510 274 | 1 951 014 | 1 926 040 | 28 | 23 | 4 684 000 | 5 758 975 | 33 | 107 |
| 3 | KWANGO | 658 032 | 787 129 | 1 040 252 | 980 814 | 25 | 21 | 1 844 000 | 2 223 016 | 44 | 25 |
| 4 | KWILU | 1 707 657 | 1 925 319 | 2 550 856 | 2 313 568 | 20 | 21 | 4 704 000 | 5 671 170 | 41 | 72 |
| 5 | MAI-NDOMBE | 583 548 | 675 461 | 950 222 | 966 820 | 43 | 21 | 1 587 000 | 1 913 116 | 51 | 15 |
| 6 | EQUATEUR | 551 146 | 697 831 | 935 108 | 969 381 | 39 | 20 | 1 315 000 | 1 578 424 | 61 | 15 |
| 7 | NORD UBANGI | 489 085 | 613 851 | 835 418 | 680 375 | 11 | 20 | 1 093 000 | 1 310 877 | 52 | 23 |
| 8 | SUD UBANGI | 905 634 | 1 005 749 | 1 360 524 | 1 306 451 | 30 | 18 | 2 145 000 | 2 539 114 | 51 | 49 |
| 9 | MONGALA | 591 876 | 728 232 | 971 977 | 971 983 | 33 | 20 | 1 498 000 | 1 797 420 | 54 | 31 |
| 10 | TSHUAPA | 434 562 | 538 974 | 741 206 | 775 538 | 44 | 20 | 1 378 000 | 1 652 800 | 47 | 12 |
| 11 | TSHOPO | 862 828 | 1 049 420 | 1 349 677 | 1 221 150 | 16 | 17 | 2 074 000 | 2 429 616 | 50 | 12 |
| 12 | BAS-UELE | 360 969 | 436 168 | 570 076 | 478 132 | 10 | 17 | 1 004 000 | 1 175 554 | 41 | 8 |
| 13 | HAUT-UELE | 633 886 | 663 549 | 965 944 | 929 875 | 40 | 17 | 1 643 000 | 1 925 512 | 48 | 21 |
| 14 | ITURI | 1 399 608 | 1 702 523 | 2 245 821 | 2 236 616 | 31 | 17 | 3 219 000 | 3 770 450 | 59 | 57 |
| 15 | NORD-KIVU | 2 462 012 | 2 910 919 | 3 926 665 | 3 863 721 | 33 | 22 | 5 621 000 | 6 874 615 | 56 | 116 |
| 16 | SUD-KIVU | 1 666 615 | 1 961 963 | 2 677 860 | 2 554 513 | 30 | 22 | 4 874 000 | 5 962 476 | 43 | 92 |
| 17 | MANIEMA | 629 894 | 852 492 | 1 118 999 | 1 028 045 | 21 | 22 | 1 970 000 | 2 409 989 | 43 | 18 |
| 18 | HAUT KATANGA | 1 307 112 | 1 737 138 | 2 302 934 | 2 461 838 | 42 | 26 | 3 788 000 | 4 769 361 | 52 | 36 |
| 19 | HAUT LOMAMI | 838 242 | 1 100 742 | 1 378 077 | 1 313 985 | 19 | 26 | 2 426 000 | 3 054 581 | 43 | 28 |
| 20 | LUALABA | 553 505 | 709 347 | 932 544 | 1 023 342 | 44 | 26 | 2 108 000 | 2 654 810 | 39 | 22 |
| 21 | TANGANYKA | 819 063 | 1 080 075 | 1 367 796 | 1 174 710 | 9 | 26 | 2 512 000 | 3 163 046 | 37 | 23 |
| 22 | LOMAMI | 676 117 | 693 229 | 1 217 898 | 1 231 359 | 78 | 23 | 2 046 000 | 2 523 619 | 49 | 45 |
| 23 | SANKURU | 453 499 | 626 141 | 886 886 | 1 267 610 | 102 | 23 | 1 768 000 | 2 179 630 | 58 | 21 |
| 24 | KASAI ORIENTAL | 891 802 | 1 062 319 | 1 325 656 | 1 097 248 | 3 | 23 | 2 634 000 | 3 248 785 | 34 | 340 |
| 25 | KASAI | 1 055 964 | 1 327 045 | 1 563 988 | 1 500 525 | 13 | 21 | 2 388 000 | 2 893 433 | 52 | 30 |
| 26 | KASAI-CENTRAL | 982 346 | 1 334 190 | 1 554 634 | 1 556 729 | 17 | 21 | 2 827 000 | 3 426 461 | 45 | 58 |
| 27 | TOTAL | 25 711 330 | 31 017 825 | 41 135 070 | 40 287 387 | 30 | 24 | 71 833 000 | 88 863 825 | 45 | 38 |

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7294 du jeudi 19 avril 2018

# Norbert Ezadri Eguma, coordonnateur régional Haut Uele-Ituri d'«Ensemble pour le changement»: parcours d'un homme d'idéal

Ce n'est plus un secret! Depuis le 06 Avril 2018, à partir de Bruxelles, Moïse KATUMBI TCHAPWE, Candidat à la Présidence de la RD Congo et Chairman d'***«Ensemble pour le Changement»,*** plate- forme qu'il dirige de mains de maître avec Pierre Lumbi Okongo, Delly Sesanga, Gabriel Kyungu wa Kumwaza et plusieurs autres ténors de l'opposition politique et sociale, a publié l'équipe choc qui doit le conduire à la victoire électorale du 23/12/2018.

Dans cette équipe, on retrouve de grandes figures politiques congolaises ayant déjà fait preuve de beaucoup de prouesses et ont un renom sur le plan national qu'international. Parmi eux, Norbert Ezadri Eguma, qui s'occupera de la campagne de l'ancien gouverneur le plus populaire de la République Démocratique du Congo, dans la Région politique créée pour le besoin de la cause, à savoir Haut-Uélé et Ituri.

Norbert Ezadri Eguma est un homme politique connu des congolais et de la communauté internationale grâce à son efficacité, sa discrétion et sa constance. Cet enseignant de français au secondaire dans son Ituri natal, poursuit actuellement, en qualité de Chef de Travaux, le même métier à l'Université Pédagogique Nationale à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines. Il prépare une dissertation doctorale sur la lecture marxiste d'une œuvre littéraire. En mai 2005, il entre en politique active par la grande porte, étant successivement Directeur de Campagne Electorale des Candidats Donatien Kanyi Nzia, Baudouin Droti Obhitre et Clément Djuruni Obhidhibho, tous élus. Il est le premier suppléant de ce dernier qui malheureusement deux ans après nous quitte. A la mort de son mentor, le mandat de Norbert Ezadri Eguma est validé comme Sénateur le 15 juin 2010.

A la deuxième législature de la troisième République, l'homme se fait élire député national dans la circonscription d'Aru. De février 2012, il assume, avec brio, la fonction de Rapporteur de l'Assemblée Nationale pour le compte du Mouvement Social pour le Renouveau (MSR). En mai 2015, il exprime librement son opinion par le vote historique d'abstention à la Loi portant sur les modalités de mise en œuvre de la parité, à cause du rejet par la Majorité Présidentielle de la disposition de pris en compte de la femme au tiers sur une liste de candidature d'un parti politique aux élections à tous les niveaux. Ce qui améliorerait le quota de la femme. En octobre 2015, l'homme démissionne de son poste de Rapporteur, plaque tournante de l'institution parlementaire à la suite du clivage au sein de la Majorité Présidentielle. Ces actes politiques courageux sont inhabituels dans la culture politique congolaise. Il rejoint ainsi le G7, l'un des géants regroupements de l'opposition congolaise qui est par ailleurs l'ancêtre de l'actuelle plate-forme ***«Ensemble pour le changement».***

Homme du terrain et pionnier de l'« *Ituritude* », sa base naturelle lui fait entièrement confiance. De même, tout le bassin de l'Uélé a accueilli avec enthousiasme et ovation sa nomination. Ceci rappelle l'histoire des personnalités illustres comme Jean-Faustin Manzikala, Madrandele Tanzi,..., originaires du Haut-Uélé mais protecteurs de tout Kibali-Ituri. Les nombreux messages de félicitations et de soutiens en sont des témoignages éloquents.

Le dévolu que Son Excellence Moïse Katumbi Tchapwe a jeté sur l'homme n'est-elle pas une marque de confiance dont la langue humaine manque des mots précis pour l'exprimer. A notre avis, cette nomination est une expression du patriotisme qui prend en compte la RD Congo toute entière.

C'est aussi le souci d'efficacité devant placer des acteurs compétents dans l'obligation des résultats en face d'énormes défis que connaît la RD Congo.

C'est enfin l'expression de la volonté ferme du combat pour l'alternance politique et démocratique engagé par le peuple congolais tout entier.

Les qualités sus-énumérées du coordonnateur provincial Haut-Uélé/Ituri et les objectifs clairs assignés à la méga-machine électorale font que la Majorité Présidentielle est en train de réfléchir deux fois. Nos ancêtres ont eu raison de nous prévenir que: «*l'oiseau ne se pose jamais sur un arbre incormu !*» Qui vivra verra !

# Cinq questions à François Loncle (*)

**1. Dans Les leçons du pouvoir, François Hollande défend son bilan. Est-ce que vous le trouvez convaincant ?**

En politique étrangère le bilan est satisfaisant. Mais j'ai trouvé ce livre très décevant, un peu à l'image du quinquennat de François Hollande. Dans le fond, il y a une photo de couverture de François Hollande qui apparaît un peu songeur, un peu triste. Et ça se mesure dans un livre, par ailleurs bien écrit, mais où prédomine une certaine amertume, une certaine rancœur par rapport à ceux qui l'ont critiqué ou ceux qui estiment qu'il était tout à fait normal qu'il ne se représente pas pour un deuxième quinquennat.

**2. François Hollande consacre plusieurs pages à l'intervention française au Mali et il dit qu'il a pris sa décision en quelques minutes, lors d'un conseil de défense le 11 janvier 2013 à l'Elysée. Pensez-vous que cela ait été si rapide ?**

Oui. Je l'avais suivi, évidemment de très près, à ce moment-là avec la commission des Affaires étrangères. La menace jihadiste d'aller vers Bamako était imminente. Il avait été alerté par Dioncounda Traoré, le président par intérim. Donc, il fallait prendre une décision rapide. Il explique très bien, d'ailleurs, et moi je l'ai vécu comme parlementaire, à différentes reprises ; l'Irak et la Yougoslavie, qu'on doit consulter le Parlement pour valider ou non l'intervention. Et c'est le système français, constitutionnel.

On a un délai de quatre mois, des assemblées parlementaires, pour valider une intervention militaire. C'est ce qu'on a fait pour le Mali, c'est-à-dire qu'on l'a fait après. On l'a fait également pour la Libye et j'avais refusé de voter, de valider cette intervention quasiment criminelle.Et donc, je crois que c'est une bonne méthode par rapport à la méthode américaine ou anglaise, puisqu'on a vu que les Anglais de Cameron et les Américains d'Obama ont été confrontés à un refus des assemblées parlementaires, qui empêchaient l'intervention en Syrie. Par ailleurs, l'intervention au Mali a été faite sans arrière pensé. Elle était indispensable. Et moi, j'ai eu des témoignages ensuite. Par exemple, des dirigeants américains ou des grands militaires américains, qui m'ont dit – j'étais là-bas en mission assez souvent avec mon collège Pierre Lellouche – : « Vous avez fait une intervention militaire que nous, Américains, n'aurions pas réussi, parce que nous n'avions pas la connaissance du terrain. Nous n'avions pas, finalement, les éléments qui vous ont permis, vous, Français, d'intervenir comme vous l'avez fait ».

**3. Sur le bilan de son action au Mali, François Hollande écrit : « Ce pays n'en a pas fini avec ses convulsions. L'accord de paix peine à entrer en vigueur et nos soldats de Barkhane continuent à essuyer le feu de l'ennemi. Mais les meurtriers islamistes ont été repoussés, loin, au Nord ».**

Oui, l'affaire n'est pas réglée, vous le savez bien. Mais l'aide est maintenue, notre intervention militaire continue. Ce n'est pas facile parce qu'en réalité les jihadistes ont été dispersés. Il y a des frontières poreuses, il y a encore des poches de jihadisme. Mais je pense qu'on est sur la bonne voie et qu'on a fait ce qu'il fallait.

En outre, pour le passage de son livre ou il évoque la démocratie et l'Europe, à propos de l'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et de l'Afrique, il faut le dire, les Printemps arabes, on a assez rapidement évacué ce terme de « Printemps ». Hélas. Il y a eu des choses très positives, je pense notamment à la Tunisie. Par contre, l'intervention en Libye décidée par monsieur Sarkozy, par monsieur Bernard-Henri Levy qui l'a suppléé, malheureusement, à l'époque, le ministre des Affaires étrangères français, avec l'appui américain - timide -, et avec l'appui britannique, c'est une intervention qui a été parfaitement dommageable. Personne ne regrette Kadhafi, mais le résultat est là. Il y a eu un chaos qui, malheureusement, perdure. Et moi, j'en veux un petit peu au président Hollande, qui nous a demandé de voter pour l'intervention.

**4. Alors là, il faut bien préciser que c'était à une époque où François Hollande n'est pas encore président ...**

Absolument. Il était dirigeant du Parti socialiste, chef de l'opposition. On n'était quand même pas très loin de l'élection présidentielle, c'était en 2011, donc, il y pensait déjà. Il nous demande de voter cette intervention militaire et huit d'entre nous, dont votre serviteur, refusent parce que, nous voyons derrière les risques d'une déstabilisation totale de ce pays.

**5. Et vous regrettez que François Hollande n'en parle pas dans son livre, de cet épisode ?**

Tout à fait. Et cela ne m'étonne pas d'ailleurs. Parce qu'il sait très bien au fond de lui-même les dégâts que nous avons payés et que les Africains de l'Afrique de l'Ouest, avec le phénomène jihadiste, ont subis après cette intervention et cet éclatement de la Libye. Quant à la mémoire *des crimes coloniaux et son regret qu'à l'époque François Fillon et la droite l'aient accusé de tomber dans une culpabilité permanente,* Oui on peut le dire, la fameuse repentance, mais qui ne tient pas. Je pense qu'il a eu raison. D'ailleurs, François Hollande a pris beaucoup d'initiatives symboliques pendant son quinquennat par rapport aux commémorations qui ont été nombreuses et qu'il faisait très bien, y compris dans ses discours, aux anniversaires… Et sur le terrain, dans un certain nombre de pays, il a agi pour l'histoire, pour le souvenir, pour la commémoration, pour l'hommage, pour la réparation. A propos des crimes commis par les Français au Sénégal ou à Madagascar, dans le fond, sur cette partie politique étrangère, qu'il traite assez peu dans son livre et je l'ai regretté en le lisant, son bilan est décidément positif. Malheureusement, c'est la gouvernance, sa gouvernance, qui a tout gâché.

**Tirée de Rfi**

*(*) Ex-député français*

# Assemblée nationale : report du vote de la loi relative à l'ordre national des Experts-comptables

***Faute de quorum, le vote de la proposition de loi modifiant la loi n°15/002 du 12 février 2015 portant création et organisation de l'ordre national des Experts-comptables a été postposé. L'importance de la profession des experts-comptables est évidente dans la prise des décisions notamment des investisseurs, des institutions financières et de l'État.***

**P.M./Beni Kinkela**
**(Stagiaire de l'UPN)**

Les députés nationaux devront voter au cours d'une séance subséquente la proposition de loi modifiant la loi n°15/002 du 12 février 2015 portant création et organisation de l'ordre national des Experts-comptables. Le vote de ce texte qui organise la profession des Experts-comptables en République démocratique du Congo n'a pas eu lieu, faute de quorum de décision, hier mercredi 18 avril à l'hémicycle du Palais du peuple.

Auparavant, les conclusions du rapport de la commission Écofin et contrôle budgétaire ont été déclarées « recevables ». Le bref débat sur la question a porté essentiellement sur l'opportunité de ce texte. La question a été soulevée par le député MP, Henri-Thomas Lokondo. Et la commission s'en est bien tirée, en faisant valoir la nécessité du réajustement du délai de mise en application, motivation essentielle ayant concouru à la proposition de modification de la loi.

*Npm : le Palais du peuple (Photo d'archives)*

**MISSION DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES**

Pour rappel, le texte initial de la loi sur les experts-comptables, a été l'initiative du gouvernement partant du constat selon lequel partout dans le monde, toute profession libérale est structurée et régie par un Ordre. En RDC, la profession des experts-comptables était jusque là exercée de manière éparse. C'est sans encadrement légal des professionnels de la comptabilité. Ainsi, l'absence de cet encadrement légal n'a pas permis un fonctionnement efficace et optimal de cette profession, pourtant indispensable pour la transparence de la gestion des finances tant publiques que privées.

L'Ordre a pour mission, selon les législateurs, d'assurer la promotion et défendre l'honneur et l'indépendance de ses membres. Il est tenu notamment de veiller au respect des règles d'éthique et de déontologie professionnelle.

Il doit également veiller au bon accomplissement des missions confiées à ses membres, à l'organisation et à la formation permanente d'un corps des professionnels capables d'exercer la profession d'Experts-comptables ; être à mesure de contrôler avec toutes les garanties requises, du point de vue de la compétence et de l'indépendance. L'Ordre a, aussi, une autre mission. C'est celle de défendre les intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics.

***Rejet de la motion contre le ministre de la Défense***

# Beni : la Société civile dénonce la « complicité» dans la gestion de l'insécurité

La Société civile de Beni est monté au créneau après la non-inscription, lundi 16 avril, en plénière à l'Assemblée nationale de la motion de défiance contre le ministre de la Défense en rapport avec les tueries à Beni. Elle se dit déçue.

Son président Gilbert Kambale, a déploré mardi 17 avril le non-examen de cette motion, estimant qu'il y a « complicité ou négligence » dans la gestion de l'insécurité qui endeuille la population de cette région.

*« C'est un sentiment de déception totale d'autant plus que ça fait quatre ans on égorge, on tue, on kidnappe les gens et quand on veut demander à un ministre de s'expliquer devant le peuple représenté par l'Assemblée nationale, l'examen n'a pas lieu. C'est une injure et c'est cracher sur les 1 600 personnes qui sont déjà tuées depuis le 2 octobre 2014 »*, s'est indigné Gilbert Kambale.

Pour rappel, la motion de défiance contre le ministre de la Défense n'a plus été examinée lundi 16 avril à l'Assemblée nationale. Par une motion d'ordre de la députée Vicky Katumwa, elle a été enlevée de la liste des points inscrits à l'ordre du jour. Pour Vicky Katumwa, les matières pour lesquelles le ministre de la Défense a été invité au Parlement relèvent de secret défense et ne devraient donc pas être débattues publiquement. Une situation que déplore Gilbert Kambale. Il estime que cela frise «la complicité ou la négligence par rapport à tout ce qui se passe ici à Beni Ville et territoire».

*« Donc il est superfétatoire, c'est-à-dire inutile d'envoyer des délégations, des missions pour venir enquêter sur ces massacres. La vie humaine est sacrée il fallait quand même qu'on puisse éclaircir le peuple congolais sur le massacre qui a perduré ici à Beni»*, a dit Gilbert Kambale. Le président de la Société civile a plaidé pour que la population sache qui tue à Beni.

Dans cette partie du Nord-Kivu, des tueries sont répétitives depuis plusieurs années. La dernière en date est celle du 27 mars dernier. Au moins onze personnes ont été tuées dans la soirée lors d'une incursion des présumées rebelles de l'ADF. Plusieurs personnes ont été portées disparues. Les faits se sont déroulés dans un quartier de la commune Rwenzori, au Nord-est de la ville. Selon le récit du président de la société civile de Beni, les assaillants ont opéré pendant environ quatre heures au quartier Katsinga. Les rebelles ont cassé les portes des maisons des citoyens.

Du coup, la population en colère, avait barricadé routes et brûlé des pneus en jetant des pierres sur les véhicules de la MONUSCO et même des particuliers.

En août 2016, une autre incursion des présumés ADF avait eu lieu au quartier Rwangoma (Commune Beu) qui avait causé la mort d'au moins 50 personnes.

**LP/RO**

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7294 du jeudi 19 avril 2018

# Zones économiques spéciales : une commission ad hoc statue sur les avantages à accorder aux aménageurs

***Après les étapes de l'aménagement du site devant abriter la Zone économique spéciale (ZES) pilote de Maluku, l'expropriation des occupants, l'heure est à l'élaboration des avantages à accorder aux aménageurs des ZES en République démocratique du Congo.***

**Olivier Kaforo**

***Le ministre de l'Industrie (au milieu) avec les responsables de l'AZES lors de la cérémonie d'ouverture. (Photo Kaf.)***

Pendant trois jours, soit du 18 au 20 avril, la commission ad hoc statue sur les avantages fiscaux, parafiscaux et douaniers qui seront accordés aux aménageurs des ZES ainsi qu'aux entreprises dans le cadre du régime des Zones économiques spéciales en RDC. Plusieurs experts recrutés à la présidence de la République, à la primature, à l'administration douanière ainsi que de l'administration fiscale y prennent part. L'organisation de ces travaux s'inscrit dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires et des investissements.

Dans son mot d'ouverture, le ministre de l'Industrie, Emmanuel Ilunga Leu, a circonscrit le cadre de l'organisation de ces travaux de la commission ad hoc. Par la même occasion, il a rappelé la place qu'occupe le programme des ZES dans la stratégie de développement économique de la RDC. Le ministre de l'Industrie a également exhorté les participants à ces travaux à mettre leur expertise au profit de ces travaux qu'il juge importants. Travaux qui permettront à la RDC de se doter définitivement d'une réglementation compétitive en matière des avantages offerts par les ZES en RDC.

*« L'amélioration des conditions de vie des populations congolaises passera nécessairement par l'éclosion d'un secteur industriel congolais fort, pour transformer localement les ressources naturelles dont le pays est doté. Longtemps fragilisé par les effets dévastateurs de la mégestion qui a caractérisé le pays pendant plusieurs années, le secteur industriel congolais n'a pu être au rendez-vous du développement économique de la RDC, lui qui est appelé à en constituer la sève nourricière. La promotion de la politique de création des ZES fait partie des objectifs primordiaux du gouvernement »,* a-t-il déclaré.

Et d'ajouter : *« la réussite dans ce processus de création des ZES dépendra énormément du cadre juridique et institutionnel dans lequel les aménageurs et entreprises seront appelés à œuvrer. Ce cadre a été mis en place à travers la loi 14/022 du 7 juillet 2014 fixant le régime des ZES en RDC ».*

Pour sa part, le chargé de mission de l'Agence de zones économiques nationales (AZES), Auguy Bolanda s'est attardé sur tout l'enjeu de ces travaux. Selon lui, ceux-ci permettront à la RDC d'être aligné sur l'orbite des pays dotés d'une législation claire, précise, attrayante et susceptible de rencontrer les objectifs du gouvernement, relatifs à l'industrialisation de l'économie congolaise.

*« Afin de mieux attirer les investissements, il faut accorder des avantages fiscaux et douaniers aux investisseurs. Les Zones économiques spéciales sont des meilleures initiatives de développement dont la RDC a intérêt à y recourir »,* a-t-il indiqué.

Le chargé de missions de l'AZES a relevé que la loi votée par le Parlement, il y a un goût d'inachevé, étant donné que les avantages fiscaux n'y ont pas été listés. Ainsi, il a exhorté les participants à ne pas jouer au conservatisme et à tout mettre en œuvre pour permettre à la RDC d'être attrayante vis-à-vis des investisseurs.

**UNE INITIATIVE LOUABLE**

Pour enrayer l'aggravation de la situation et inverser la tendance au déclin de l'activité économique, la RDC s'est lancée dans une série des réformes structurelles de son économie. Réformes centrées sur la stabilisation monétaire et sur la libéralisation de l'économie. Ces réformes se sont traduites par la maitrise de l'hyperinflation et ensuite, à partir de 2002, par la reprise de la croissance et des investissements extérieurs.

C'est dans cette optique de relance des activités industrielles en vue de consolider la croissance économique retrouvée, que le gouvernement a décidé de recourir à la stratégie des zones économiques spéciales afin de booster son économie. Et de manière spécifique, un programme des ZES pourrait aider à minimiser certaines des contraintes que subissent les opérateurs, et plus généralement le monde des affaires en RDC, et aussi accélérer le rééquilibrage de l'industrialisation du pays.

Une zone économique spéciale (ZES) est une région géographique dans laquelle les lois économiques sont plus libérales, c'est-à-dire plus avantageuses pour les entreprises, que celles pratiquées dans le reste du pays. Ce dispositif qui offre une combinaison d'incitations fiscales, de droits de douanes favorables, des procédures douanières simplifiées et réglementations limitées a retenu l'attention de nombreux États. En 2014, trois pays sur quatre ont au moins une ZES. Le monde compte maintenant environ 4 300 ZES.

Les experts attestent que lorsqu'un gouvernement crée une ZES, c'est dans le but d'attirer les investissements étrangers, la création d'emplois et surtout l'amélioration de la technologie et de la gestion. Pour ce faire, il met en place des mesures permettant aux entreprises de voir leurs coûts d'investissement, de financement et d'exploitation notablement réduits par rapport à un environnement économique «classique».

Ces mesures incitatives sont le plus souvent des réductions ou exonérations fiscales temporaires, mais peuvent aussi être des aides directes comme les subventions à l'installation (par exemple d'une prime à l'investissement, fourniture de terrains et de locaux à prix réduit). La première zone économique spéciale moderne fut établie à l'aéroport de Shannon en 1959.

# Le FMI satisfait de l'évolution de la situation macroéconomique en RDC

Le Fonds monétaire international (FMI) a exprimé sa satisfaction sur les efforts du gouvernement congolais déployés, depuis une année, pour la maîtrise de la situation macroéconomique de la RDC. C'est ce qui ressort de la réunion tenue en bilatérale, en fin de journée du mardi 17 avril 2018 à Washington, entre la délégation gouvernementale conduite par le ministre des Finances, Henri Yav Mulang et l'équipe du Chef du département Afrique du Fonds, Abebe Aemro Sélassié.

*«Nous avons constaté, de loin, l'amélioration des indicateurs macroéconomique, le redressement budgétaire qui a conduit à des résultats tels que la stabilité monétaire»*, a réagi le patron du département Afrique du FMI après l'aperçu de la situation macroéconomique de la RDC fait par le ministre des Finances.

En effet, Henri Yav a rappelé qu'il y a un an, la RDC était fortement frappée par l'effondrement de cours de ses principaux produits d'exportation avec comme conséquence : la baisse de recettes d'environ 50%, le taux de croissance du PIB s'est situé à 2,4%, la forte dépréciation de 24% du taux moyen du franc congolais (CDF) par rapport à la devise, la proportion assez élevée du taux d'inflation atteignant 23% avec les réserves de change qui, elles, sont passées de 1,4 milliard à 840 millions USD.

*« Face à cette situations, le gouvernement n'a eu de choix que de faire un ajustement budgétaire pour contenir le cadre macroéconomie. A la faveur de la mobilisation de recettes et de la discipline budgétaire, le solde des opérations financières de l'Etat est devenu positif à fin 2017»*, a indiqué le ministre.

En analysant cette évolution, il y a lieu de constater que tout est parti du resserrement budgétaire qui s'est traduit par l'amélioration du crédit net du système bancaire à l'état. La diminution de l'offre de la monnaie nationale a conduit à une accalmie observée sur le marché de change. Et depuis juillet 2017, le franc congolais a ralenti sa dépréciation pour se stabiliser depuis le début de cette année. Alors que les réserves de change sont montées de 660 millions USD fin septembre à 993 millions USD frôlant ainsi la barre du milliard à mi-mars 2018.

Si le taux d'inflation hebdomadaire tourne aujourd'hui autour de 0,7% alors qu'il était à 0,34% fin janvier et 0,77% à fin décembre 2017, le taux de croissance du PIB est passé à 3,7% en 2018 alors qu'il était à 2,4% l'année précédente. Une situation que le gouvernement congolais entend pérenniser.

«Le défis de cette stabilité et de consolidation de la résilience reste à relever pour réduire la vulnérabilité de notre économie. Nous travaillons à l'intensification des efforts de mobilisation des recettes publiques avec l'application du nouveau Code minier et la réforme fiscale. Et nous continuons avec les politiques prudentes de l'endettement et à travailler résolument pour la diversification de l'économie avec un accent particulier sur la relance de la production agricole et agro-industrielle ainsi qu'à la réhabilitation des voies de communication», a rassuré Henri Yav Mulang.

Saluant, de manière officielle, ces efforts du gouvernement congolais, le chef du département Afrique du FMI, Abebe Aemro Sélassié, a exprimé le vœu de son institution à pouvoir intensifier et renforcer le dialogue avec la RDC en vue de l'accompagner dans le cercle vertueux de la croissance économique devant lui permettre de relever les défis auxquels elle est confrontée.

**Zoom éco**

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7294 du jeudi 19 avril 2018

## Insalubrité : les vendeurs de l'avenue Bokassa en ont ras-le-bol

À Kinshasa, plus précisément sur l'avenue Bokassa qui sépare la commune de Kinshasa de celle de Barumbu, des tas d'immondices jonchent son tronçon compris entre les avenues Itaga et Du marché. Hommes et femmes, qui vendent sur ce tronçon, déplorent cette insalubrité. « *Notre capitale est devenue comme une poubelle : la saleté est partout. On ne sait plus par où passer. Et ça fait plus de 8 mois qu'on vit avec ces ordures* », indique une vendeuse qui a requis l'anonymat, avant de regretter que Bokassa soit devenue infréquentable, les caniveaux aujourd'hui étant transformés en poubelle sans que cela n'interpelle les autorités et les agents d'assainissement. Et un monsieur, non autrement identifié, d'ajouter : « *Comme route principale, Bokassa ne peut être délaissée comme ça. Toutefois, je ne sais pas si les autorités sont informées de ce qui se passe ici. Quoi qu'il en soit, nous sommes indisposés par les odeurs nauséabondes que dégagent les immondices alors que nous sommes en pleine ville. C'est une honte.* »

Cette situation expose la population environnante et même les passants à des maladies infectieuses et endémiques telles que le paludisme, la typhoïde, la dysenterie qui sont récurrents à Kinshasa.

**Kapinga Francine (Stagiaire / Ifasic)**

## Kongo Central : l'Unicef offre un groupe électrogène à la division provinciale de la santé

La division provinciale de la santé du Kongo Central a bénéficié d'un groupe électrogène de l'Unicef/ Kongo Central, a indiqué une source proche de cette division provinciale. Selon la source, ce don est consécutif à la fermeture du bureau de l'Unicef, fin mars dernier, dans cette province et du partenariat positif entre les deux parties. Ce groupe, d'une capacité de 75 KVA, est capable d'alimenter le bâtiment de la division et celui de la maternité provinciale du Kongo Central.

**Une sélection de la Rédaction**

# Le nouveau représentant-résident de la Jica décidé à poursuivre son appui à l'INPP

***Ancien représentant-résident adjoint de l'Agence japonaise de coopération internationale en RDC, de 2009 à 2011, Kazunao Shibata souligne le fait que, pour la Jica, la formation professionnelle, noyau du développement socio-économique d'un pays, constitue la priorité des priorités. Aussi est-il déterminé à poursuivre l'appui de la Jica à l'INPP.***

**Olivier Dioso**

Le nouveau représentant-résident de l'Agence japonaise de coopération internationale (Jica), Kazunao Shibata, a procédé, pour la première fois, mardi 17 avril, à la visite des installations de l'Institut national de préparation professionnelle (INPP) pour se rendre compte de ce que représente réellement cet établissement public. Lequel entretient avec la Jica un partenariat solide, fiable et fidèle. L'Administrateur-directeur général (A-DG) de l'INPP, Maurice Tshikuya Kayembe, l'a fait valoir à l'issue de cette visite dans la salle polyvalente Sadako Ogata de la direction provinciale de cet Institut à la 11ème rue à Kinshasa.

Il a loué l'accompagnement de la Jica qui a équipé les salles et ateliers de formation de l'INPP dont les formateurs ont été bien formés et continuent de l'être grâce l'assistance japonaise. « *Nous avons la maîtrise de transférer nos compétences à nos stagiaires. Et le Kaizen (amélioration continue et progressive de chacun à tous les niveaux de l'entreprise pour améliorer la productivité, tout en valorisant les individus à leurs postes de travail) nous permet de nous remettre continuellement en question.* »

### LE BERCEAU DE LA COOPÉRATION JAPONAISE EN RDC

Maurice Tshikuya a demandé à son hôte, tout en lui souhaitant plein succès et un fructueux mandat, de continuer à soutenir l'INPP. Et de mettre un accent particulier sur le transfert des compétences dans le domaine de la technique automobile. « *Nous voulons que nos filières Électronique et Informatique soient soutenues pour des interventions plus efficaces* », a-t-il fait valoir, avant de soutenir que les relations INPP-Jica fait de cet établissement public « *le berceau de la coopération japonaise en RDC.* »

Il a fait observer que « *l'INPP constitue aujourd'hui le symbole de la coopération japonaise en RDC. Et cela nous permet de préparer l'avenir de l'INPP avec beaucoup plus de certitude.* »

Il a indiqué que, pour avoir vécu en RDC en tant qu'ancien représentant-résident adjoint de la Jica (2009-2011), Kazunao Shibata a vu les années sombres de l'INPP. Pour lui, la visite de ce dernier a été une occasion de découvrir l'INPP- nouvelle formule. « *Pour cela, je pense que nous avons besoin de son appui, de toute son agence et de tous ses collaborateurs qui sont ici à Kinshasa pour scruter l'avenir de façon que nous puissions former davantage cette main-d'œuvre de qualité qui fait défaut à notre pays.* »

Il est d'avis que « *la seule possibilité pour réduire la pauvreté, c'est de former davantage dans les filières de métiers qui peuvent amener les gens à occuper des emplois dans ce pays.* » Et de noter qu'« *au lieu de recourir à la main-d'œuvre étrangère, nous pouvons compter sur nos propres concitoyens pour développer l'économie de la RDC.* »

### CONSCIENT DE BESOINS ÉNORMES DE L'INPP

Quant au nouveau représentant-résident de la Jica, il a salué le leadership du numéro un de l'INPP pour avoir été au cœur de fruits récoltés dans ce partenariat exemplaire et modèle. Il a également rendu hommage aux formateurs ainsi qu'à tous les directeurs de l'INPP non seulement de Kinshasa, mais aussi de l'intérieur du pays, pour avoir réalisé ces résultats concrets, énormes à propos de la situation socio-économique de la RDC.

Kazunao Shibata a dit être conscient de besoins énormes de la RDC. Mais pour les satisfaire, a-t-il avancé, « *on doit y aller petit à petit, étape par étape.* » Et de poursuivre : « *Quand je suis arrivé en 2009, la situation était assez difficile mais, étape par étape, vous avez réalisé, avec le concours des experts japonais, par exemple, la formation de tronc commun en améliorant, petit à petit, le niveau et la qualité de formation.* » Il a promis la poursuite des travaux pour la construction de la nouvelle direction provinciale de l'INPP/ Katanga à Lubumbashi.

Kazunao Shibata a finalement eu des échanges avec l'ADG Tshikuya et les directeurs de l'INPP ainsi que les formateurs pour savoir comment on peut améliorer, mieux, travailler afin d'avoir des résultats escomptés.

# Kinshasa : mauvais usage de vidage des fosses septiques à Kintambo

**Gloria Akendi (Stagiaire/UPN)**

Le vidage de ces fosses septiques s'effectue suivant un système établi à la commune par le service d'hygiène publique. Cela signifie que, pour ce faire, l'on doit faire appel à un service de vidage des fosses septiques. Lequel utilise des camions appropriés, équipés pour procéder à cette opération moyennant un paiement d'une taxe dont le montant varie entre 100 et 120$ US.

En cas de manque de moyens financiers, une autre possibilité est prévue au niveau de la commune est celle de faire appel aux individus qui évacuent ces matières fécales dans un trou creusé dans la parcelle. Cela moyennant une autorisation de vidage délivrée toujours par le service d'hygiène dont le montant varie entre 30 et 50$.

Pour échapper à ces frais, certains habitants de la commune de Kintambo profitent de la pluie pour vider leurs fosses septiques. Ce, sans tenir compte de plusieurs maladies telles que la typhoïde, le choléra, la poliomyélite, etc.

« *La commune de Kintambo a donné au moins deux possibilités pour le vidage des fosses septiques, mais les gens ont toujours cette mentalité de mauvais usage de ce vidage. Quand nous constatons un fait pareil, la commune envoie les enquêteurs appelés là où le fait se déroulé* », a fait savoir le responsable de la brigade d'hygiène de la commune de Kintambo, Jacques Tambwe.

Si les agents sanitaires, dépêchés sur les lieux par la commune pour mener les enquêtes, constatent que les fosses septiques ont été réellement vidées dans la nature, le responsable de la parcelle est convoqué avec l'aide de la police, a-t-il expliqué. Avant de signaler qu'il sera entendu sur procès-verbal. Et de poursuivre : « *S'il se reconnaît fautif de la situation, une amende lui est infligée. Et le montant va de 100 à 500$, conformément à l'ordonnance numéro 74/ 248 du 28 juillet 1953.* »

À noter que Jacques Tambwe a renseigne qu'« *il y a deux mois, un cas pareil a été enregistré sur l'avenue Matadi n°35. Les voisins sont venus se plaindre et le propriétaire de la parcelle incriminée était retenu pendant 24h au cachot de la commune. Il a été libéré après avoir payé l'amende.* » Et une vendeuse de pains sur l'avenue Matadi dans la commune de Kintambo, sous le sceau de l'anonymat, de déplorer : « *Les personnes qui posent de tels actes n'ont aucun sens d'hygiène. Elles s'en foutent de voisins qui respirent des odeurs nauséabondes qui entrainent beaucoup des maladies.* »

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7294 du jeudi 19 avril 2018

# Kinshasa : un corps sans vie retrouvé dans une maison à Ngaliema

***Une odeur nauséabonde que dégageait et empestait l'atmosphère, conséquence de la décomposition de la dépouille mortelle, que la mort de Franck Bambu Lubelu a été constatée.***

**Rocheteau Bodo Kalonji (Stagiaire/ Ifasic)**

Un corps sans vie a été retrouvé la semaine dernière dans une maison située au n° 1 de l'avenue la Source, dans le quartier Manenga, dans la commune de Ngaliema, à Kinshasa.

Franck Bambu Lubelu, 50 ans, était célibataire et vivait seul dans sa maison. Il est mort après une longue maladie, à l'insu de tout le monde, notamment ses voisins de la parcelle. C'est à la suite de l'odeur nauséabonde que dégageait et empestait l'atmosphère dans la parcelle, conséquence de la décomposition de la dépouille mortelle, que sa mort a été constatée. Les occupants de la parcelle qui ont fait la découverte macabre ont alerté leur bailleur afin qu'il puisse s'enquérir de la situation. Constat fait, il a fait appel au chef de localité Mbenga qui, à son tour, a alerté la bourgmestre de la commune de Ngaliema. Cette dernière a ordonné au chef de quartier Manenga d'effectuer une descente sur les lieux mortuaires pour constater les faits et lui faire rapport afin qu'elle prenne les dispositions nécessaires.

Le corps de Franck Bambu Lubelu était en décomposition avancée et la pue enveloppait ses deux pieds, a constaté le chef de localité, en ouvrant la porte de la maison de l'infortuné. Les secouristes de la Croix-Rouge de la République démocratique du Congo, dépêchés sur les lieux, n'ont pu évacuer le corps, faute de matériels adéquats mais surtout du fait que cette tâche les dépassait vu leur grand âge. Cela a été fait le lendemain, les notables et quelques jeunes du quartier s'étant procuré un cercueil pour son inhumation au cimetière Kanza, à Malweka, dans la commune de Ngaliema.

L'odeur nauséabonde que dégageait le corps en décomposition a fait que les occupants de la parcelle où habitant l'infortuné ont déserté celle-ci. Frank Bambu Lubelo était couturier au marché Cité des anciens combattants, situé dans la commune de Ngaliema, a-t-on appris des sources familiales.

## Sud-Kivu: le délabrement des routes rend difficile l'acheminement de l'aide humanitaire

Le mauvais état des routes ne favorise pas l'acheminement de l'assistance humanitaire aux victimes des conflits armés qui ébranlent certains territoires de la province du Sud-Kivu. Dans un tweet avec vidéo à l'appui, le mercredi 18 avril 2018, le Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA) déplore le difficile accès pour l'aide humanitaire à cause du manque de routes adéquates, notamment dans le territoire de Fizi. «L'accès demeure un grand défi pour fournir une aide humanitaire aux personnes vulnérables dans le Sud-Kivu. Un exemple: la semaine dernière dans le territoire de Fizi lors d'une mission d'évaluation (…) », dit OCHA dans son tweet. Sur la vidéo qui accompagne le tweet, on voit un engin chargé mais bloqué sur une route boueuse. Au Nord-Kivu également, l'état délabré des routes dans plusieurs coins ne permet pas l'assistance humanitaire aux nombreux sinistrés. Après sa mission d'évaluation au mois de mars dernier dans cette province, le commissaire en charge de la protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes, Christos Stylianidis, avait indiqué que près de 1,4 millions de personnes, victimes des conflits armés, ont besoin d'une aide humanitaire.

**Une sélection de la Rédaction**


# Communiqué nécrologique

Monsieur J. Dhany's Massamba Kiamana, chef de service honoraire au Journal Le Potentiel, informe ses amis et connaissances du décès, le 2 avril 2018, de son petit frère,

## Monsieur PELO Di MUKONKO Simon,

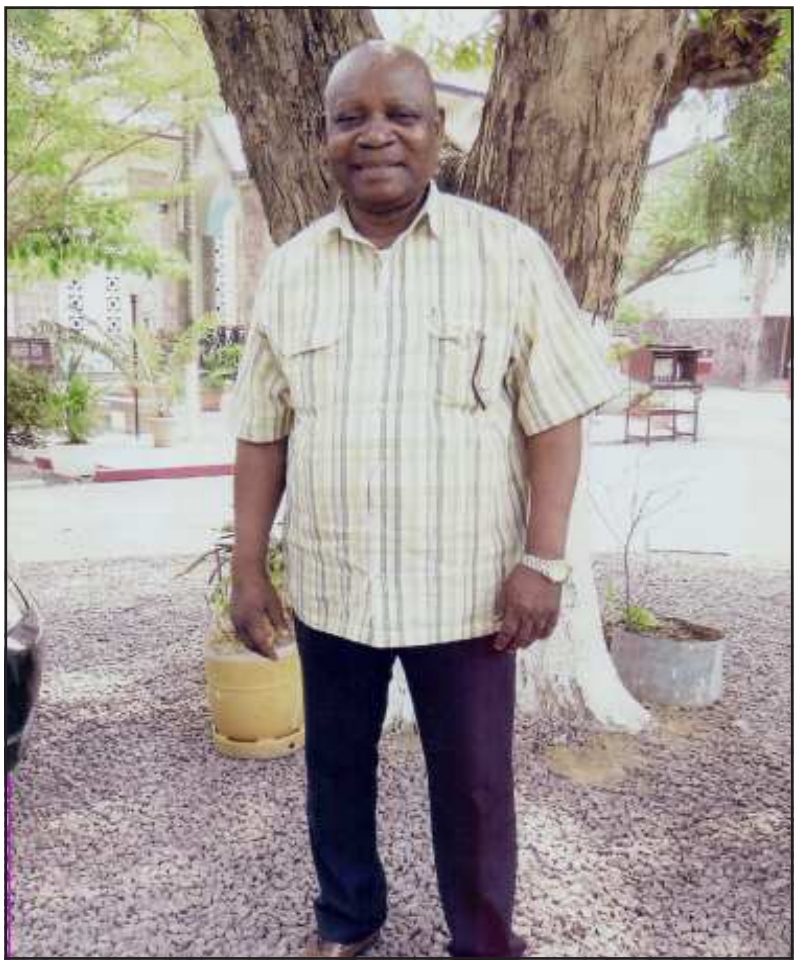

secrétaire général adjoint chargé de la Mobilisation et Propagande de S.T.P.M-FLI.

Le deuil se tient au n°11 de la rue MBENO, Quartier Boma, dans la commune de Kimbanseke.

La levée du corps de la morgue de l'hôpital Kimbanguiste est prévue pour le samedi 21 avril 2018 et l'inhumation interviendra le dimanche 22 avril 2018 à la Nécropole "Entre Terre et Ciel".

Ce communiqué tient lieu de faire-part.

**Sé J. Dhani's Massamba Kiamana**

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7294 du jeudi 19 avril 2018

## Kinshasa : la voix, un organe précieux à préserver

La voix constitue un organe précieux qu'il faut préserver dans l'être humain, a indiqué mardi à Kinshasa, l'Otto rhino laryngologue (ORL), Teddy Muzaba, au cours d'une interview avec l'ACP, à l'occasion de la journée mondiale de la voix célébrée le 16 avril de chaque année. Selon ce médecin, la voix exige certaines disciplines pour sa préservation, notamment, éviter de hurler ou encore de chanter de façon prolongée et de s'exposer au froid. Et puis bien sûr limiter l'alcool et proscrire le tabac. *« Notre voix est fragile, et si on ne veut pas la casser, il ne faut pas la malmener »*, a-t-il dit. Par ailleurs, il a conseillé à la population de recourir aux remèdes naturels telles que faire des gargarismes avec un peu de jus de citron, une infusion au miel, une inhalation de thym ou de l'homéopathie, après avoir passé une nuit à la belle étoile ou dans une boite de nuit.

## Redynamisation des activités du Conseil Interconfessionnel de lutte contre le VIH

Les confessions religieuses, réaffirment leur engagement de pérenniser et de redynamiser les activités du Conseil Interconfessionnel de lutte contre le VIH et le SIDA en vue d'assurer son bon fonctionnement pour l'éradication de cette pandémie, indique une dépêche de Caritas développement parvenue dimanche à l'ACP. Dans cette perspective, ces confessions sollicitent l'appui du Gouvernement notamment en ce qui concerne la dotation du Conseil Interconfessionnel de lutte contre le VIH et le SIDA d'un siège social, pour la mise en œuvre de ses activités et demandent, en outre, aux partenaires de s'aligner à la vision et à l'éthique du Conseil Interconfessionnel de lutte contre le VIH et le SIDA, en vue d'alléger les procédures de son financement et d'apporter leurs appuis technique, logistique et financier. La RDC fait face depuis bientôt trois décennies à une épidémie de VIH/SIDA qui touche toutes les 26 provinces du pays avec de fortes disparités dans son ampleur et sa gravité. Cette épidémie, comme la plupart des problèmes de santé, a des enjeux multisectoriels qui font appel à beaucoup d'intervenants.

**Une sélection de la Rédaction**

# Sud-Kivu: le délabrement des routes ralentit l'acheminement de l'aide humanitaire

***À cause de mauvais état des routes dans la province du Sud-Kivu, l'OCHA éprouve une grande difficulté pour acheminer de l'aide humanitaire.***

**Hervé Ntumba**

***Le mauvais état des routes ne favorise pas l'acheminement de l'assistance humanitaire aux victimes des conflits armés qui ébranlent certains territoires de la province du Sud-Kivu, dans l'est.***

Le mauvais état des routes ne favorise pas l'acheminement de l'assistance humanitaire aux victimes des conflits armés qui ébranlent certains territoires de la province du Sud-Kivu, dans l'Est de la République démocratique du Congo.

Dans un tweet avec vidéo à l'appui, hier mercredi 18 avril 2018, le bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA) déplore le difficile accès pour l'aide humanitaire à cause du manque des routes adéquates notamment dans le territoire de Fizi.

*«L'accès demeure un grand défi pour fournir une aide humanitaire aux personnes vulnérables dans le Sud-Kivu en République démocratique du Congo. Un exemple: la semaine dernière dans le territoire de Fizi lors d'une mission d'évaluation (…)* », dit OCHA dans son tweet. Sur la vidéo qui accompagne le tweet, on voit un engin chargé, mais bloqué sur une route boueuse.

Pour rappel, le 7 avril, le Haut commissaire pour les réfugiés, Filippo Grandi, a effectué un déplacement par hélicoptère au camp des réfugiés burundais à Mulongwe, dans le territoire de Fizi (Sud-Kivu). Ce camp regorge plus de 3 500 sujets burundais qui ont fui l'insécurité dans leur pays après les troubles engendrés par le coup d'État raté de 2015, rapporte l'actualite.cd.

Cette situation n'a pas épargné la province du Nord-Kivu, car ses routes sont entièrement délabrées dans plusieurs coins. Et cela ne permet pas l'assistance humanitaire aux nombreux sinistrés. Après sa mission d'évaluation au mois de mars dernier, rappelle-t-on, dans cette province, le commissaire en charge de la protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes, Christos Stylianidis, avait indiqué que près de 1,4 millions de personnes, victimes des conflits armés, ont besoin d'une aide humanitaire.

Cependant, ils éprouvent une réelle difficulté pour recevoir cette aide des Nations unies. Ces victimes s'apprêtent déjà à recevoir de l'aide par le biais du gouvernement.

Eu égard à cette difficulté qu'éprouve le bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA), il revient au gouvernement de s'imprégner de cette situation afin de procéder à la réhabilitation de toutes ces routes qui sont en état de délabrement très avancé.

# Haut-Katanga : plus de 58 maisons inondées

Au moins soixante maisons ont été inondées et les bâtiments de deux écoles primaires se sont écroulés à la cité de Mulunguishi, dans la province du Haut-Katanga après une pluie de trois jours.

Plusieurs hectares des champs sont également dévastés par les eaux de cette pluie et les habitants n'ont pas accès à leurs champs. D'après la Société civile locale, la rivière Mulunguishi sortie de son lit a causé ces dégâts. «*Cette inondation a causé des dégâts matériels, les maisons, sont inondées. Ici les gens passent nuit dehors. Les enfants ne vont plus à l'école. Les documents scolaires sont dans l'eau. Les biens des maisons sont partis avec l'eau, la population demande l'aide des autorités politico administratives* », affirme un membre de la Société civile.

Voyant la gravité des dégâts, les autorités locales ont lancé l'appel à une assistance en vue d'aider des ménages victimes de ces inondations. D'ailleurs, des groupes des femmes du quartier Kilomoni II dans la cité d'Uvira (Sud-Kivu) sont descendus encore le mardi 17 avril matin, pour la 2eme journée consécutive, dans la rue pour exiger la construction des voies d'évacuation des eaux des marais de Nyangara vers le lac Tanganyika. Ces eaux ont inondé les habitations dans presque toute la partie Est de la cité d'Uvira jusqu'à la frontière avec le Burundi voisin, causant d'énormes dégâts après les dernières pluies diluviennes.

Il sied de noter que plusieurs ménages sont sans abris à la suite de ces pluies. Certains habitants ont passé la nuit sous la belle étoile, d'autres ont envahi les bâtiments d'églises et des écoles. D'autres victimes ont trouvé refuge chez des voisins. Donc, ils vivent un véritable calvaire. « *Pour le moment, nous sommes inondés par les eaux de Nyangara qui font tomber des maisons construites en terre battue. Toutes les maisons sont inondées, il n'y a aucune place où les gens peuvent passer la nuit aujourd'hui* », a témoigné un porte-parole des manifestants. À son retour lundi vers 22heures, il dit avoir trouvé sa maison et celles de ses voisins sous les eaux. Il s'est exprimé en ces termes : « *Je n'ai même pas où passer la nuit avec les enfants. Je sollicite un ami ou un voisin qui a un endroit où je peux mettre les enfants pour passer la nuit. Mais, je ne sais pas ce qui va se passer demain si nous continuons comme ça ! S'il vous plait nous sollicitons l'appui des autorités compétentes pour nous aider dans 24heures*».

Quant à lui, ce drame est dû au fait que les eaux de Nyangara, qui ont gonflé, ne trouvent plus de passage pour couler jusqu'au lac Tanganyika, l'ancien passage ayant été bloqué là où l'on construit le pont au niveau de la frontière de Gatumba.

**R.O/LP**

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7294 du jeudi 19 avril 2018

# Solidarité et Handicap : Maman Olive Lembe Kabila déploie une mission médico-chirurgicale à Kindu

***Cette mission médico-chirurgicale est une marque de solidarité de la première dame de la République démocratique du Congo envers les personnes vivant avec des malformations aux pieds et aux lèvres. Une équipe de médecins orthopédistes, venant de Kinshasa, est à Kindu depuis mardi pour des opérations chirurgicales pointues sur les fentes labio palatine et les pieds bot. Au bout de cette mission, l'épouse du chef de l'État attend seulement que les personnes vivant avec ces handicaps retrouvent le sourire.***

**Amédée Mwarabu**

La première dame de la République, Marie Olive Lembe Kabila vient de dépêcher une mission médico-chirurgicale dans la ville de Kindu, chef-lieu de la province de Maniema. Le déploiement de cette mission est la concrétisation de la promesse faite par Marie Olive Lembe aux populations de Kindu. Sous le thème « le Handicapé auquel nous proposons notre solidarité », cette action se focalisera cette fois-ci sur les cas des pieds bot et les fentes labio palatine.

La campagne est sous la supervision du docteur Panda Mbutu qui accompagne une forte délégation des médecins orthopédistes. La mission est initiée et financée totalement par l'épouse du président de la République dans un but purement humanitaire.

Arrivée mardi 17 avril à Kindu, en provenance de Kinshasa, la délégation conduite par Docteur Panda Mbutu, pour respecter les us et coutumes, a présenté ses civilités aux autorités locales. D'abord la délégation a été reçu par le ministre provincial de la santé, docteur Charles Lukala Ngeresa. Ensuite, les médecins venus de Kinshasa ont été reçus par le vice-gouverneur de province, Jérôme Bikenge.

Les autorités provinciales ont salué ce unième geste social de Marie Olive Lembe en faveur de leurs administrés, les populations du Maniema. Le vice-gouverneur du Maniema a rassuré cette équipe médicale de tout son soutien durant sa mission. Quelques doléances ont été soumises à Jérôme Bikenge concernant les bombonnes et les matériels indispensables pour les opérations.

L'équipe des médecins spécialistes a visité, le même mardi, les deux sites choisis pour la mission, à savoir l'hôpital général de Kindu et le bureau diocésain des œuvres médicales BDOM. Ils ont inspecté les locaux et les matériels destinés aux opérations. Toutes les salles de réveil, du protocole, de brossage et celles de chirurgie proprement dite, sont prêtes à accueillir les hôtes de Marie olive Lembe Kabila.

Surprise agréable pour les médecins de la campagne au BDOM, le quartier opératoire qui ne répondait pas aux normes, a été complètement rénové. C'est dans le budget alloué à la campagne que le docteur Panda, dans la vision de l'épouse de Joseph Kabila Kabange, a remonté le niveau du BDOM. Désormais, les générations futures bénéficieront de ce geste social qui permet aux spécialistes d'opérer n'importe quel cas à Kindu.

Le geste de la première dame a touché certaines bonnes consciences. Un don des matériels modernes, composé des bistouris électriques, table opératoire, lampe sialitique, aspirateur, table anesthésique et autres équipements, a été fait pour le bien-être de la population de Kindu. Les consultations ont débuté hier mercredi 18 avril. Les médecins donneront les résultats aux malades pour les fixer sur leur cas respectif.

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7294 du jeudi 19 avril 2018

## Burkina Faso: 128 millions $ pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans le pays

Le Burkina Faso décaissera 68 milliards FCFA (128 millions $) pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans le pays, a annoncé, ce jeudi, le Premier ministre du gouvernement, Paul Kaba Thiéba. Selon les propos du responsable, relayés par Xinhua, ce montant s'inscrit dans le cadre d'un plan de réponse à la crise alimentaire qui menace le pays. Prévu pour couvrir 83 communes dites « à risque d'insécurité alimentaire », il devrait permettre de venir en aide à plus de 2,6 millions de personnes exposées à l'insécurité alimentaire, sur toute l'étendue du territoire. Cette situation d'insécurité alimentaire, qui inquiète les autorités burkinabés, serait due à une baisse des récoltes lors de la dernière campagne agricole, surtout dans le domaine de la production céréalière. Selon les Nations unies, le déficit céréalier du pays serait de 477 000 tonnes. Notons que, de juin à août 2018, huit provinces devraient passer en situation de « crise » alimentaire contre six en mars, tandis que 14 autres provinces devraient être maintenues en situation de « stress» alimentaire, selon les prévisions des autorités.

## Mali : 280 millions $ de recettes douanières mobilisées au premier trimestre 2018

Selon les données rendues publiques par l'Administration des douanes du Mali, ce sont au total 149,125 milliards FCFA (environ 280,9 millions $) de recettes douanières qui ont été mobilisées au 31 mars 2018.Ces recettes sont légèrement inférieures de 7,155 milliards FCFA (environ 13,4 millions $), par rapport aux prévisions de recettes initiales qui étaient de 156,280 milliards FCFA (environ 295 millions $) sur cette période. Ce qui correspond à un taux de réalisation de 95,4%. Toutefois, ces recettes douanières du premier trimestre 2018 sont en hausse de 4% par rapport au montant mobilisé sur la même période, en 2017. A noter que les recettes douanières du premier trimestre 2018 ont été mobilisées d'une part, à hauteur de 46,429 milliards FCFA (environ 87,4 millions $) sur les produits pétroliers contre des prévisions de 50,184 milliards FCFA (environ 94,5 millions $), soit un taux de réalisation de 92,52%. Et d'autre part, sur les produits non pétroliers à hauteur de 102,695 milliards FCFA (environ 193,5 millions $), pour des prévisions de 106,096 milliards FCFA (environ 200 millions $), soit un taux de réalisation de 96,79%.

**Une sélection de la Rédaction**

# L'économie camerounaise affiche «ses premiers signes de ralentissement»

***Longtemps résiliente face aux chocs extérieurs, l'économie du Cameroun commence à afficher un ralentissement. C'est le constat fait par la Banque africaine de développement dans son rapport 2018. En même temps, la BAD préconise une embellie de l'économie camerounaise en 2018 et 2019 consécutive à l'augmentation des exportations vers l'Union européenne et à l'offre accrue d'énergie résultant de la mise en production de nouveaux barrages hydroélectriques.***

**AMK avec Agence Ecofin**

Face à la crise des prix du pétrole, qui secoue les pays de la Cemac depuis fin 2015, couplée à une conjoncture sécuritaire qui oblige l'armée (à grand renfort de dépenses publiques) à combattre Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord, ou encore à étouffer les velléités sécessionnistes dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, la résilience de l'économie camerounaise commence à s'étioler. C'est du moins ce que pense la Banque africaine de développement (BAD) dans son rapport 2018 sur les perspectives économiques en Afrique (PEA).

«L'économie camerounaise, la plus forte et la plus diversifiée de la Cemac, a longtemps été résiliente aux chocs, mais montre ses premiers signes de ralentissement.», constate la BAD. Selon l'institution financière panafricaine, cette situation est la conséquence de l'impact négatif qu'ont eu sur la demande intérieure et extérieure, «la récession économique au Nigeria, la crise qui s'accentue dans la Cemac, et les perturbations dans la zone anglophone du pays».

La BAD met également à l'index «la contraction des activités extractives», à cause du report des investissements dans les activités d'exploration et de production du gaz et du pétrole, situation elle-même consécutive «à la faible remontée des cours» de ces produits sur le marché international.

Mais, en dépit de cet étiolement de la résilience de l'économie camerounaise, la BAD prévoit une embellie en 2018 et 2019, avec des taux de croissance respectifs de 4,1 et 4,8%, tous toujours largement inférieurs aux 5,8% enregistrés de 2013 à 2015, fait observer l'institution.

Cette légère amélioration annoncée de la situation économique du pays, qui est sous-programme avec le FMI, sera principalement portée, souligne la BAD, par «une augmentation des exportations vers l'Union européenne suite à l'Accord de partenariat économique (APE), et de l'offre accrue d'énergie résultant de la mise en production de nouveaux barrages hydroélectriques. Le développement de la sylviculture et de chaînes de valeurs agro-industrielles, ainsi que la réduction des importations au profit de la production locale, devraient également dynamiser la croissance».

# L'Ethiopie surclassera le Ghana dans la course pour le titre de champion africain de la croissance en 2018

Le Ghana vient de perdre le titre de champion dans le classement africain des pays prévus pour avoir la croissance la plus rapide cette année. C'est ce qu'indiquent les récentes prévisions de croissance publiées par le Fonds monétaire international (FMI), ce mardi. Selon les données de l'institution internationale, c'est l'Ethiopie qui devrait lui ravir cette position avec un chiffre de 8,5% contre 6,3% pour le pays ouest-africain. Le document indique que cette performance pourrait être motivée par l'afflux des investisseurs tels que General Electric Co., la Standard Group ou encore plusieurs entreprises chinoises, vers une économie dont le produit intérieur brut (PIB) représente presque le double de celui du Ghana (73 milliards $ contre 43 milliards $ pour le Ghana).

De son côté, l'économie ghanéenne est de plus en plus liée aux cours des matières premières, depuis que le pays est devenu un producteur de pétrole en 2010. Ces nouvelles rentes ont permis au pays dirigé par Nana Akufo-Addo, d'atteindre une croissance de 8,5% en 2017, soit sa meilleure performance en cinq ans, selon l'Office national des Statistiques du pays.

Notons que les nouvelles prévisions de 6,3% représentent un net recul par rapport aux 8,9% prévus en Octobre dernier. Le Ghana devrait obtenir la 4e place dans le classement des croissances les plus rapides, respectivement derrière l'Ethiopie, la Côte d'Ivoire (7,4%) et le Sénégal (7%). Rappelons qu'en janvier dernier, dans son rapport sur les perspectives économiques mondiales, la Banque mondiale avait prévu une croissance de 8,3% pour le Ghana, le classant devant l'Ethiopie (8,2%) et la Côte d'Ivoire (7,2%).

**Agence Ecofin/LP**

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7294 du jeudi 19 avril 2018

# Crise politique au Burundi : la CEEAC favorable à la création d'une dynamique pour le développement

***Le président gabonais, Ali Bongo Ondimba, président en exercice de la Communauté économique des états d'Afrique centrale (CEEAC), s'est prononcé à Bujumbura pour la résolution pacifique des problèmes qui divisent certains pays membres, notamment le Burundi.***

Le président Ali Bongo était, la semaine dernière, à Bujumbura pour une visite d'une journée, où il a été reçu par le chef de l'Etat burundais Pierre Nkurunziza. Les deux parties ont abordé des questions des pays membres de la CEEAC, des questions d'ordre bilatéral et des questions liées au climat de méfiance entre le Burundi et le Rwanda.

*«Nous avons suffisamment d'expérience en Afrique qui consiste à l'écoute et au dialogue. Pour les personnes de bonne volonté, il n'y a rien qui puisse empêcher que nous trouvions des solutions à des problèmes. Donc, nous sommes conscients de cette situation (problème entre le Burundi et le Rwanda, ndlr) et nous voulons faire en sorte que l'on dépasse cela ; et ce qui est encourageant, c'est que l'on sent dans toute la sous-région le désir de dépasser un certain nombre de ces problèmes-là»*, a souligné le président Bongo devant les journalistes.

***Le président burundais, Pierre Nkurunziza***

Le Rwanda, qui héberge des réfugiés burundais ayant fuit la crise de 2015 née d'un contentieux électoral, est accusé par Bujumbura de leur fournir une assistance en matière d'entraînement militaire pour venir attaquer le pays. Kigali a toujours démenti ces accusations.

Sur cette question d'inimitié entre le Burundi et son voisin du nord, le président Nkurunziza a fait savoir que, partout ailleurs, les pays ont des problèmes, et d'ajouter que chaque fois que les leaders se rencontrent, «c'est une occasion de trouver des solutions aux problèmes», avant de dire que «ces problèmes ne sont pas l'apanage du seul Burundi».

Les deux dirigeants ont aussi fait le contour de tous les problèmes de la sous-région.

*«On a discuté franchement de tout ce qui se passe dans la sous-région (...). J'avais fait une concertation avec les différents collègues, il était donc normal que je puisse aussi prendre le point de vue du président burundais, Pierre Nkurunziza»*, a souligné Ali Bongo.

À ce propos, le président burundais a remercié son hôte qui, a-t-il dit, «est le premier président en exercice de cette organisation sous-régionale qui visite lui-même les pays membres pour écouter leurs points de vue avant de programmer un sommet où l'on doit prendre des décisions de grande envergure et valables».

Le président Bongo a lui aussi remercié le président Nkurunziza pour les éclaircissements qu'il lui a donnés et qui, a-t-il dit, «vont m'aider à proposer un agenda aux différents chefs d'Etat de la sous-région».

Il a aussi insisté sur l'aspect sécuritaire dans la sous-région, affirmant qu'»il est clair que si on veut un développement...il faut plus de paix et de stabilité».

Les deux chefs d'Etat ont également échangé sur la coopération bilatérale qu'ils n'ont pas développée devant les médias.

La CEEAC est composée de 11 pays membres qui sont l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, la République démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Rwanda, SaoTomé-et-Principe et le Tchad.

Le Burundi est le 7ème pays de la CEEAC que son président en exercice a visité après le Rwanda, l'Angola, le Congo, la RDCcongo, le Tchad et Sao Tomé-et-Principe.

**Xinhua/LP**

Société Nationale d'Electricité S.A.

# COMMUNIQUE DE PRESSE

LA SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE **« SNEL S.A»**, DEPARTEMENT DE DISTRIBUTION DE KINSHASA **«DDK»**, INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QUE SUITE AUX TRAVAUX PREVUS SUR LES GROUPES G26 ET G24 DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE D'INGA II, DES PERTURBATIONS DANS LA FOURNITURE DE L'ENERGIE ELECTRIQUE SERONT OBSERVEES PENDANT LA PERIODE ALLANT DU MERCREDI 18 AU VENDREDI 20 AVRIL 2018 DE 08 HEURES A 17 HEURES DANS PRESQUE TOUS LES QUARTIERS DE LA VILLE DE KINSHASA.

TOUTE FOIS, LA SITUATION POURRAIT CHAQUE FOIS ETRE RETABLIE PLUS TÔT SI LES TRAVAUX S'ACHEVAIENT AVANT L'HEURE INDIQUEE CI-DESSUS.

LA SNEL PRESENTE SES EXCUSES POUR CE DESAGREMENT LIE AUX TRAVAUX.

FAIT A KINSHASA, LE 17/04/2018.

LE DEPARTEMENT

Département de Distribution de Kinshasa

# Italie: la constitution d'une majorité gouvernementale confiée d'urgence à la présidente du Sénat

***C'est presque un ultimatum qui a été donné à la présidente du Sénat Maria Elisabetta Alberti Casellati de constituer, avec les vainqueurs des législatives du 4 mars dernier, une majorité pour la formation d'un gouvernement et ainsi éviter une crise institutionnelle.***

**Matshi/Afp**

Sergio Mattarella est inquiet de constater que plus d'un mois après la publication des résultats des élections législatives dans son pays, aucune majorité ne se dégage pour la formation d'un nouveau gouvernement.

Et pour éviter au pays une crise institutionnelle, le président italien, Sergio Mattarella, a chargé mercredi la présidente du Sénat, proche de Silvio Berlusconi, de voir d'ici vendredi si les vainqueurs des législatives du 4 mars, la coalition de droite et le Mouvement 5 étoiles, peuvent former un gouvernement.

M. Mattarella a demandé à Elisabetta Alberti Casellati *« de vérifier l'existence d'une majorité parlementaire entre les partis de la coalition de droite et le Mouvement 5 étoiles »* (M5S, antisystème) et de voir si les deux camps peuvent proposer un chef de gouvernement, a annoncé devant la presse le secrétaire de la présidence.

***La présidente du Sénat, Maria Elisabetta Alberti Casellati, chargée par le président italien Sergio Mattarella de voir d'ici vendredi si les vainqueurs des législatives du 4 mars peuvent former un gouvernement.***

Elle devra rendre ses conclusions dès vendredi, a-t-elle annoncé elle-même, dans une très courte déclaration, que ses prises de contact, plus informelles que les deux rounds de consultations déjà menés par le président, auraient lieu *« très bientôt »*.

La tâche s'annonce compliquée, car Luigi Di Maio, 31 ans, chef de file du M5S, premier parti avec plus de 32% des voix, et Matteo Salvini, 45 ans, chef de la Ligue (extrême droite) et leader de la coalition de droite arrivée en tête avec 37% des voix, revendiquent, chacun, la primauté pour leur camp.

Ils se disent prêts à gouverner ensemble, mais M. Di Maio exige que la Ligue rompe au préalable son alliance avec la droite de M. Berlusconi, que le M5S considère comme l'incarnation de tous les maux de la vieille classe politique, ce à quoi M. Salvini, qui tout seul ne pèse plus que 17% des voix, se refuse.

Et le vieux milliardaire ne semble pas prêt non plus à céder du terrain. La semaine dernière, il s'est livré à un véritable sketch devant les caméras pendant que son jeune allié lisait un communiqué commun, avant de délivrer une pique au M5S, *« qui ne connaît même pas le B-A-ba de la démocratie »*.

De plus, M. Salvini est lié par l'échéance des élections régionales du 29 avril dans le Frioul (nord-est), où la Ligue peut l'emporter à condition de maintenir son alliance avec la droite. Agée de 71 ans, Mme Alberti Casellati est une militante de la première heure de Forza Italia (droite), le parti fondé par M. Berlusconi, dont elle a été secrétaire d'État à la Santé puis à la Justice.

Mais cette avocate est devenue, fin mars, la première femme présidente du Sénat italien, à la faveur d'un accord entre le M5S et la coalition de droite, qui a parallèlement porté Roberto Fico, un orthodoxe du M5S, à la présidence de la Chambre des députés.

# Fièvre électorale au Liban, neuf ans après les dernières législatives

Affiches, débats télévisés, querelles entre voisins: le Liban est conquis par la folie de la campagne électorale, à l'approche de son premier scrutin législatif en près d'une décennie.

Les enjeux sont de taille: les élections du 6 mai seront le premier test pour une nouvelle loi électorale, adoptée en 2017 après des années de tractations entre les différentes forces politiques.

Les dernières législatives remontent à juin 2009. A trois reprises, les 128 parlementaires avaient prorogé leur mandat, invoquant le risque d'un débordement de la guerre en Syrie voisine et la nécessité d'amender la loi électorale.

La nouvelle législation est désormais basée sur la proportionnelle, contre un scrutin uninominal majoritaire auparavant, permettant ainsi aux indépendants et petits partis d'espérer une entrée dans le prochain Parlement.

*«C'est une nouvelle expérience électorale pour le Liban»*, estime Imad Salamey, professeur de sciences politiques à l'Université libanaise américaine, à Beyrouth.

Les élus choisiront le prochain Premier ministre et voteront sur des questions financières, politiques et sociales majeures.

***Affiches électorales pour le scrutin législatif qui doit se tenir le 6 mai au Liban, dans un quartier de Beyrouth, le 3 avril***

*« Les enjeux sont importants en raison de l'équilibre délicat entre les différents groupes confessionnels du pays »*, poursuit M. Salamey.

La répartition des sièges au Parlement est régie par un subtil partage confessionnel entre les différentes communautés religieuses, dans le cadre de la parité islamo-chrétienne exigée par la Constitution, à la suite de la guerre civile (1975-90).

**PARTIS «PRAGMATIQUES»**

Dans le pays de quatre millions d'habitants, les trois plus hautes fonctions de l'Etat sont ainsi attribuées à un chrétien maronite, un musulman sunnite et un musulman chiite.

Ces législatives devraient parachever un processus de stabilisation, dans un pays resté plus de deux ans sans chef d'Etat, mais qui avait finalement élu en octobre 2016 le président Michel Aoun, avant de se doter dans la foulée d'un gouvernement d'union nationale.

Les 597 candidats répartis en 77 listes ont souvent lancé leur campagne par des meetings exubérants.

Sur les autoroutes et à Beyrouth, les grands portraits de politiciens chevronnés, dont le Premier ministre Saad Hariri, côtoient ceux de néophytes.

Les chaînes locales se disputent les candidats, allant jusqu'à leur proposer 6.000 dollars par minute d'antenne.

Pour des experts, le nouveau système électoral pourrait briser la bipolarité du paysage politique, longtemps divisé entre un camp pro-iranien, dit du «8 mars», mené par le mouvement chiite du Hezbollah, et l'autre pro-saoudien, le «14 mars», chapeauté par le courant de Saad Hariri.

Les partis sont «pragmatiques» dans leurs alliances, affirme M. Salamey. Quand leur intérêt l'impose, ils forment des listes communes dans une circonscription, et se concurrencent dans une autre.

Le seul à ne pas s'allier à ses rivaux est le puissant Hezbollah, qui jouit d'une forte popularité dans le sud et l'est du pays mais est considéré comme un mouvement «terroriste» par les Etats-Unis.

«D'un point de vue occidental, il existe des craintes que le Hezbollah ne remporte un large nombre de sièges, faisant de tout gouvernement formé à l'issue du scrutin un gouvernement «Hezbollah»», reconnaît M. Salamey.

*«Les électeurs ne comprennent pas la nouvelle loi. La moitié de ceux de Tripoli sont complètement perdus»*, assure-t-il.

**AFP**

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7294 du jeudi 19 avril 2018

# Foot-RDC : Omari relâché pour des raisons de santé

***Après une nuit passée au parquet général auprès de la cour d'appel de Kinshasa– Matete, le président de la Fecofa, Constant Omari a été relâché hier mercredi à 19 heures pour des raisons de santé. Les trois autres suspects sont toujours placés à garde à vue.***

**Armel Langanda**

Pourquoi la Ligue nationale de foot ball (Linafoot) devrait suspendre son championnat si brutalement ? Est-ce pour marquer la solidarité au président de la fédération congolaise de football association (FECOFA), Constant Omari, son 2è vice-président, le directeur financier et le secrétaire général aux sports détenus parquet général auprès de la Cour d'appel de Kinshasa-Matete pour détournement des fonds ?

Estimant que son état de santé ne lui permettrait pas de passer le temps à garde à vue, le président de la FECOFA, Constant Omari Selemani a été relâché. Le patron du football congolais vient juste de bénéficier d'une liberté provisoire. Pendant ce temps, les trois autres à savoir le secrétaire général aux Sports, Barthelemy Okito, le 2ème vice-président de la FECOFA, Théobald Binamungu et le directeur financier de la FECOFA, Roger Bondembe, sont restés au parquet général de Matete pour des raisons d'enquête sur le détournement des fonds alloués à l'équipe nationale ainsi qu'aux clubs qui participent aux interclubs de la CAF.

A en croire une source digne de foi, Constant Omari est attendu le jeudi 19 avril au parquet général de Matete muni de son passeport pour une audition devant les juges.

Les hommes passent les institutions restent, dit-on. Un championnat national ne peut pas s'arrêter à cause d'un individu détenu par la justice. Les exemples ne manquent pas. Il y a le cas de Sepp Blatter qui a régné à la tête de la fédération internationale de football association (FIFA), accusé de détournement de fonds. Directement, il a été radié de ses fonctions et traduit en justice. C'est Issa Hayatou, président de la CAF de l'époque, qui avait assumé l'intérim jusqu'à amener l'instance aux élections. Il y a aussi le cas Michel Platini, président de l'Union européenne de football association (UEFA). Il a subi le même sort que Blatter. Leurs suspensions n'ont pas du tout influencé les championnats.

**AMOS MBAYO, PORTÉ DISPARU**

Pendant que les quatre personnes détenues n'ont pas encore donné des explications claires sur l'utilisation des fonds du trésor public, un autre dirigeant en la personne d'Amos Mbayo Kitenge, président du comité olympique congolais (COC), est porté disparu.

Les services du conseiller spécial du Chef de l'Etat en matière de lutte contre la corruption et blanchiment des capitaux, Luzolo Bambi, lance un appel à toute personne qui verra Amos Mbayo de porté la main sur lui. Sans doute, au niveau du comité olympique congolais (COC) il y aura aussi des révélations mafieuses.

Pourquoi en RDC les choses se font différemment ? Aussitôt appris, la détention du président Omari est à garde à vue, c'est toutes les instances du football qui annoncent la suspension des championnats. C'est le cas de la Linafoot, Ligue de football de Kinshasa (Lifkin), Entente provinciale de football de Kinshasa (EPFKIN) etc. Il faudrait apprendre à voir les choses autrement.

Les présumés coupables seront interrogés sur l'utilisation des fonds publics dans l'organisation des rencontres sportives des équipes nationales de football et des clubs engagés aux compétitions africaines. Surtout sur la somme d'un million de dollars destinée aux équipes nationales. La FECOFA soutient que cette somme n'est jamais arrivée à ses caisses. Dans les prochaines heures les vérités finiront par s'éclater.

Le Potentiel
Quotidien d'informations générales

Fondateur
Modeste Mutinga Mutuishayi
le 12 octobre 1982
Autorisation n° 04/00015/DI/82
Siège social :
873, av. du Bas-Congo
Kinshasa-Gombe
B.P. 11 338, Kinshasa I, RDC
E-mail :
lepotentiel@yahoo.com
www.lepotentielonline.com

DIRECTION GÉNÉRALE

Administrateur-Délégué
Willy Kabwe
099 99 99 546

Conseiller technique
Ben-Clet Kankonde Dambu
081 525 09 89

RÉDACTION

Directeur de publication
Faustin Kuediasala
081 904 17 63

Rédacteur en chef
Amédée Mwarabu K. 085 489 82 27
Rédacteur en chef Adjoint
Pitshou Mulumba 081 476 61 56

Secrétaires de rédaction
Richard Ngapi 081 685 05 14
St Augustin Kinienzi 081 515 86 44

Politique
Pitshou Mulumba 081 476 61 56
Médard Muyaya 081 069 11 22
Ludi Cardoso 081 302 64 40
Joyce Kalala 0823105761

Économie
Olivier Kaforo 081 525 45 55

Société & Provinces
Olivier Dioso 082 516 48 03
Véron Kongo 099 852 69 77
Donatien Ngandu M. 081 507 53 87
Florent N'Lunda 081 493 78 50
Lucie Ngusi 081 001 42 22
Herve Ntumba 0823538803

Sports
Armel Langanda 081 194 58 60

International
Cyprien Kapuku 097 047 77 70

Culture & NTIC
Bienvenu Ipan 089 827 34 11

Collaborateurs exterieurs
Thembo Kash (Caricaturiste)
Robert Kongo (France)

RÉALISATION

Metteurs en page
José Kapwasa 081 324 96 68
Odon Modjiri 099 824 14 10

DOCUMENTATION

Delphin Bateko 081 223 73 93

LEPOTENTIELONLINE.COM

Rédacteur en chef
Stanislas Ntambwe 097 143 99 69

ADMINISTRATION & FINANCES

Chef de service
Albert Tshiambi 081 493 47 53
Comptable
Kevin Twende 085 386 08 44
Caissière
Colette Kankunku 0997 69 81 07
Intendant
Constantin Mpoyi 099 853 36 48

MARKETING & COMMERCIAL

Conseiller
Franck Lukusa 081 197 76 09
Agents commerciaux
John Rushimba 099 899 85 72
Paulin Nkongolo 085 395 42 26

IMPRIMERIE 7

Chef de service
Michaux Mulenda 082 930 3052

Édité par
Groupe de presse MEDIA 7

# Du 24 au 30 avril, Kinshasa va vibrer au rythme du jazz

***Le Centre Wallonie-Bruxelles annonce, du 24 au 30 avril, une série d'activités en commémoration de la journée internationale du jazz instituée par l'Unesco.***

**Bienvenu Ipan**

Instituée par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), la journée internationale du jazz sera célébrée le 30 avril 2018. À Kinshasa, plusieurs activités sont annoncées au Centre Wallonie-Bruxelles à l'occasion de cette journée mondiale.

Ces activités s'ouvrent, le mardi 24 avril 2018 à 17 heures, par une exposition photos sur le jazz. Le mercredi 25 avril, le film « Mantuila, un fou de la guitare ». il s'agit d'un portrait drôle et émouvant du grand jazzman François Mantuila qui, après avoir vécu 32 ans aux États-unis et travaillé avec les plus grands musiciens, retourne à Kinshasa, dans son Congo natal où il ne retrouve plus ses repères. Disparu avant la fin du tournage, il souhaitait transmettre son savoir à la jeune génération de guitaristes, mais il n'en n'a pas eu le temps.

Le jeudi 26 avril à 19 heures, le centre Wallonie-Bruxelles va célébrer le jazz avec le groupe « Vijana Jazz » constitué en 2016 avec des élèves de l'INAS.

Ce groupe de copains a été admiré pour le talent de ses musiciens ; ce même talent qui les a propulsés assez tôt sur la scène professionnelle. Leur répertoire a l'avantage de se constituer d'interprétations remaniées et de compositions personnelles.

La journée internationale du jazz sera aussi célébrée avec le guitariste Joe Kabongo dit Phrasé. Il s'est imposé comme un incontournable du jazz congolais d'aujourd'hui. Malgré son jeune âge, il a très vite gagné la confiance de plus grands, car i fascine par son aisance et son talent en expérimentant un son extrêmement personnel. Son groupe, Six Play, créé en 2012, est composé de musiciens qu'il a lui-même formés. Il a un répertoire qui vacille entre le Jazz, le Blues, le Pop… et les musiques du monde créant une sorte de salade mixte.

Toujours à l'occasion de cette célébration, Tyson Meya & son groupe « le Rainbow Band » est programmé pour le vendredi 27 avril à 19 heures. Artiste engagé pour l'élévation des mentalités, il raconte,dans ses compositions, l'histoire de l'homme et son vécu face aux différents horizons africains et harmonies occidentales pour donner la beauté de l'arc-en-ciel qui symbolise l'unité, les valeurs et la diversité des talents.

Kinshasa va aussi célébrer la journée mondiale du jazz 2018 avec le groupe Cojazz, composé de 7 musiciens expérimentés et passionnés du jazz, du classique, des variétés, du folk…

Le folklore congolais est la source potentielle d'inspiration de leur musique sur lequel se greffent l'harmonie et l'improvisation.

# Ngaliema : le documentaire Africaphonie à l'affiche au Centre d'arts image Drama

**B.Ipan**

Dans ce film de 103 minutes, le réalisateur Michael Gosselin apporte son témoignage sur les conséquences psychologiques liées à l'histoire de l'esclavage et surtout, le besoin de célébrer aujourd'hui cette mémoire. Le documentaire sera projeté ce vendredi 20 avril au Centre Wallonie-Bruxelles, à Gombe, où l'entrée est gratuite.

À travers ce film, l'histoire de l'esclavage s'inscrit dans la mémoire collective, qu'elle soit commémorée par tous ici et ailleurs, pour permettre aux jeunes générations d'accéder à une conscience de soi authentique.

En France, Jacques Chirac, Christiane Taubira ou encore Elikia M'Bokolo reviennent ainsi sur l'histoire de l'esclavage et sur l'instauration de cette journée de commémoration. Chacun s'exprime sur la date du 10 mai et explique ce que peut représenter le mouvement Africaphonie aujourd'hui pour les nouvelles générations.

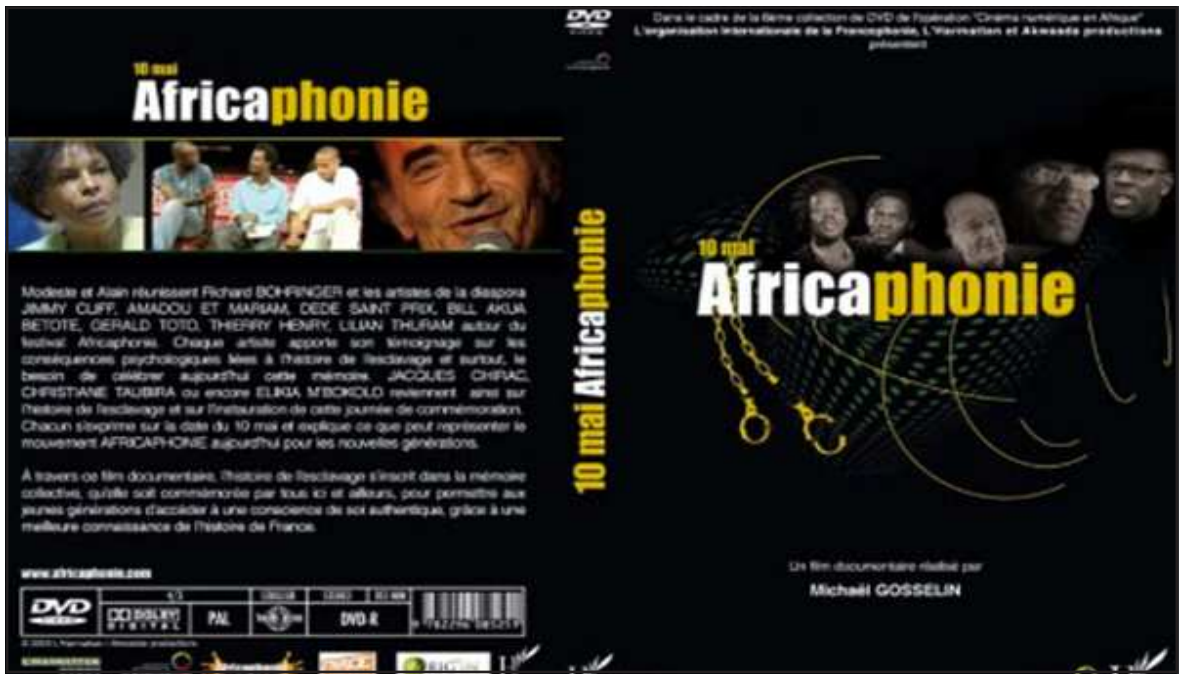


L'esclavage, longtemps uniquement représenté par les plantations de coton sur le territoire des Etats-Unis, fait aussi partie de l'histoire de la France. Le film retrace la première commémoration en 2006 de la loi Taubira. Votée en 2001, elle comporte un premier article rédigé en ces termes : « *La République française reconnaît que la traite négrière transatlantique ainsi que la traite dans l'océan Indien d'une part, et l'esclavage d'autre part, perpétrés à partir du XV^e^ siècle, aux Amériques et aux Caraïbes, dans l'océan Indien et en Europe contre les populations africaines, amérindiennes, malgaches et indiennes constituent un crime contre l'humanité* ».Elle prévoit ensuite que cet aspect honteux de l'histoire nationale soit enseigné dans les établissements scolaires. Africaphonie Héritage s'inscrit naturellement dans la lignée de cette volonté d'information civique inscrite dans la loi. Africaphonie Heritage utilise notamment la musique et la chanson pour faire passer son message.

Le Potentiel
www.lepotentielonline.com
N° 7294 du jeudi 19 avril 2018

# Moïse Katumbi : « *Appelez-moi Judas si je trahis le peuple congolais* »

***Le couple Moïse Katumbi et Félix Tshisekedi est plus que jamais soudé. Les deux principaux leaders de l'opposition ne sont prêts à trahir. Quoi que condamné à l'exil, Moise Katumbi reste tout autant ferme dans son combat. Fervent catholique, il lance même : « si je trahis le peuple congolais, appelez-moi Judas ». Confidences faites à La Libre Belgique.***

Depuis quelques jours, une rumeur enfle sur les réseaux sociaux. L'opposition congolaise, en particulier Félix Tshisekedi, nouveau patron de l'UDPS, mais aussi Moïse Katumbi, patron du mouvement Ensemble pour le Congo, serait en négociation avancée avec le président hors mandat Joseph Kabila. Objectif de ces négociations, un accès au(x) pouvoir(s) pour les ténors de l'opposition avec, en contrepartie, une prolongation de mandat de deux ans à la tête du pays pour Joseph Kabila.

Mardi dernier, les deux leaders de l'opposition ont tenu à mettre les choses au point, par communiqué pour l'UDPS, par une interview exclusive pour lalibrearfique.be pour Moïse Katumbi.

*Moïse Katumbi et Félix Tshisekedi : même combat, même idéal*

**PAS DE CHASSE AUX POSTES**

Les deux hommes, à plus de 7000 kilomètres l'un de l'autre, démentent et condamnent cette rumeur avec les mêmes intonations. Pas question de chercher un quelconque « partenariat » avec la « Kabilie ». Les deux hommes insistent sur leur refus catégorique de discuter d'une quelconque forme de prolongation de mandat accordée à Joseph Kabila. Tous les deux parlent de leur refus de « chercher un poste dans un potentiel futur gouvernement » et de l'impérieuse nécesité de mettre « enfin le peuple congolais au centre des intérêts ».

Moïse Katumbi, qui revient aussi sur la conférence internationale des donateurs (il a des mots très durs à l'égard du pouvoir qui a refusé la main tendue de la communauté internationale alors que « des dizaines de milliers d'enfants meurent de faim et que des millions de Congolais sont déplacés à l'intérieur du pays »), promet de ne jamais chercher à travailler avec Kabila, affirme que « ceux qui devaient partir sont partis » et que ceux qui restent aujourd'hui dans l'opposition « sont plus unis que jamais » en invoquant notamment, son « frère Félix » mais aussi « l'UNC » ou « le MLC ».

Du côté de l'UDPS, le communiqué souligne : « Le cadre et les conditions de réalisation de cet objectif passent impérativement par la mise en application intégrale et effective de l'Accord de la Saint-Sylvestre pour la sortie de la crise »…

Pas question donc de « négocier » à la sauvette avec la kabilie pour l'opposition congolaise.

**La Libre Belgique/LP**

# Le Parlement n'a plus que cinq jours pour voter la loi sur la répartition des sièges

**Joyce Kalala**

Conformément au calendrier publié par la Commission électorale nationale indépendante (Céni), les deux chambres du Parlement ne disposent plus que de cinq jours, à compter de ce jeudi 19 avril 2018, pour finaliser l'adoption de la loi portant répartition des sièges par circonscription électorale. Entretemps, le gouvernement qui l'a déjà adopté en conseil des ministres, traine les pieds pour la transmettre au Parlement.

Le calendrier électoral rendu public par la Céni, le 5 novembre 2017, prévoit, en principe, l'adoption de la loi portant répartition des sièges au plus tard, le 23 avril 2018, de sorte qu'il soit attendu sa promulgation par le président de la République, conformément à l'article 140 de la Constitution, le 8 mai 2018, soit au plus tard quinze jours après son adoption au Parlement.

Alors que la Céni s'était acquittée dans le délai, soit avant le 13 avril 2018, de transmettre au gouvernement le projet de loi portant répartition des sièges, afin que ce dernier l'examine et l'adopte en conseil des ministres, cela n'a été fait que le lundi 16 avril dernier. Malgré, le retard enregistré par le gouvernement en rapport avec le calendrier de la Céni, qui pourrait par ailleurs, avoir des incidences sur les prévisions de la Centrale électorale, le gouvernement de la République tarde toujours à transmettre ledit projet de loi adopté en conseil des ministres au Parlement pour son examen et adoption.

Tout compte fait, c'est avec un retard que le Parlement va devoir commencer l'examen de ce texte, dès lors qu'il lui sera transmis par le gouvernement. La question qui taraude les esprits demeure celle de savoir en combien de temps les deux chambres du Parlement se pencheront-elles sur ce texte de loi qui revêt d'une importance capitale pour la suite du processus électoral, sans pour autant affecter le chronogramme de la Céni ?

Par ailleurs, il sied de rappeler que le projet de loi qui a été adopté en conseil des ministres le lundi dernier, prévoit notamment, cent quatre-vingt-une (181) circonscriptions électorales pour les cinq cents (500) sièges à pourvoir à la députation nationale.

En outre, plus élevé est encore le nombre des circonscriptions pour les députés provinciaux, les conseillers communaux et les conseillers de secteur ou de chefferie, qu'envisage ce projet de loi. « *201 circonscriptions électorales pour les députés provinciaux, pour 780 sièges dont 715 élus et 65 cooptés dont le nombre varie entre 18 et 48 ; 311 circonscriptions pour l'élection des conseillers communaux dont la circonscription est la commune. Il en est de même pour les conseillers de secteur ou de chefferie pour lesquels ce projet de loi reconnaît le secteur et/ou la chefferie comme circonscription électorale. Ce projet prévoit 470 circonscriptions pour l'élection des conseillers de secteur et 267 pour les conseillers de chefferie* », peut-on lire en substance dans le compte rendu du conseil des ministres.

Cependant, le compte-rendu précise également que le quotient électoral est calculé sur la base du nombre total d'enrôlés divisé par le nombre de sièges à pourvoir pour chaque catégorie d'élection.

À cet effet, la Commission électorale nationale indépendante a rendu public, il y a peu, le nombre des potentiels électeurs enrôlés par circonscription dont le nombre est estimé à un peu plus de 40 millions après le nettoyage du fichier électoral. Un nombre pourtant contesté par l'opposition et certaines ONGs, qui exigent un audit sérieux de ce fichier qui biaiserait, selon les contestataires, la répartition des sièges à l'Assemblée nationale.

## Apostrophe

### Ses vomissures

**Ben-Clet**

**Tout est allé très … très vite. Un matin, Shé Guev…itundu annonce le boycott par le gouvernement de la conférence de Genève, censée collecter des millions ce jour-là pour des urgences humanitaires en RD Congo.**

**À midi, tel un muezzin du haut de son minaret, Shé annonce gaîment que la conférence a échoué, la moisson n'ayant rapporté que 528 millions. Cher Shé s'attribue les mérites de Charles M. de Talleyrand pour avoir dissuadé, en particulier, les Émirats arabes unis de participer au ''complot'' de Genève. Or, on sait que ces Arabes ne devaient que protéger leur contrat de construction du port en eau profonde à Banana et le bail pour la desserte de N'Djili par la compagnie Fly Dubaï.**

**N'empêche que sans Kinshasa à Genève, les donateurs ont manifesté leur solidarité envers le peuple congolais. Le soir, Shé avale ses vomissures. ''C'est un malentendu. Le gouvernement ne s'est jamais opposé à la solidarité internationale pour assister nos compatriotes. Il veut seulement être associé à la gestion des 528 millions.''**

**24 heures plus tard, un décret tombe, créant l'Agence de gestion des fonds humanitaires en RDC (AGFH, un sigle imprononçable). Ses ressources proviendront du budget de l'État, de la solidarité nationale et internationale, des subventions directes, des dons et legs.**

**On craignait bureaucratie et ''budgétivoracie''. Ça y est : le comité de pilotage de l'Agence comprend les ministres de la Solidarité, de l'Intérieur, de la Défense, des Finances, des Affaires sociales et de la Santé. La direction est confiée à un coordonnateur assisté de deux adjoints. Sans compter plusieurs centaines de médiocres cousins-cousines, inaptes au boulot mais organiquement mieux positionnés que les populations ciblées par l'aide humanitaire.**